Mémoire de Madame Perregaux née de Wattewille, présenté en 1714 à Monsieur le Comte du Luc, ambassadeur de France en Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern**

Band (Jahr): **6 (1867)**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-370713

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

MÉMOIRE
de
Madame Perregaux née de Wattewille,
présenté en 1714
à
Monsieur le Comte du Luc,
Ambassadeur de France en Suisse [1]).

A son Excellence

Monseigneur le Comte du Luc, Marquis de la Marthe, Lieutenant du roi en Provence, Commandeur de l'ordre royal et militaire de St. Louis, gouverneur des îles de Porquerolles, premier plénipotentiaire pour S. M. très-Chrétienne au Congrès de Baden, et ambassadeur en Suisse.

Monseigneur!

Pénétrée d'admiration pour vos vertus héroiques plus encore que de l'éclat de vos hautes dignités, reconnaissante comme je dois l'être de toutes vos bontés et sollicitée d'ailleurs par les principaux de mes parents, de mettre au jour les événemens les plus marquans de ma vie, afin de les transmettre aux miens et de les dédier à Votre Excellence, comme au plus glorieux organe de la bénéficence royale envers mon époux et moi, je n'ai point tardé de me rendre à leurs désirs et de satisfaire ainsi ma propre inclination en vous donnant, Monsieur, une preuve de mon entière confiance. Je n'ai pu me servir que de la plume de mon

[1]) Wir theilen dieses bis jetzt noch nie im Druck erschienene Aktenstück über eine höchst merkwürdige Episode aus der innern Geschichte Berns am Schlusse des 17ten Jahrhunderts hier zunächst nur als einen interessanten Beitrag zur Psychologie und zur Kenntniß des Culturzustandes jener Zeit mit; über seinen historischen Werth und die Glaubwürdigkeit der darin angeführten Thatsachen behalten wir uns ein eingehenderes Urtheil für eine spätere Gelegenheit vor.

mari, afin de ne pas rendre publics des faits, qui quoique très-véritables, pourraient intéresser des personnes distinguées.

Si mon époux, âgé de 72 ans, n'a plus l'esprit assez éclairé pour écrire avec agrément, nous osons nous flatter que Votre Excellence nous accordera son indulgence et ne verra que son zèle et sa bonne volonté.

Je m'estimerai très-heureuse, Monseigneur, si Votre Excellence, accueillant ces mémoires avec bonté, daigne dans ses momens de loisir s'en faire faire la lecture, et si par ma conduite dans les différentes circonstances de ma vie, j'ai mérité son approbation et obtenu son estime.

Si dans les derniers momens de ma vie j'ose encore vous demander une grâce, c'est, Monseigneur, de vouloir honorer de la continuation de votre protection des personnes qui ont tant sacrifié pour la personne du Roi.

Veuille le Ciel, Monseigneur, couronner de plus en plus de succès la glorieuse carrière de Votre Excellence, et perpétuer ses plus saintes bénédictions sur votre illustre famille.

Je serai jusqu'à mon dernier soupir,

Monseigneur, de Votre Excellence
la très-humble et très-obéissante servante:
(signé) C. F. PERREGAUX,
née de Wattewille.

Valangin, principauté de Neuchâtel en Suisse,
le 17 Novembre 1714.

C'est un grand avantage pour des personnes d'une naissance illustre, et auxquelles Dieu a donné des inclinations nobles, quand il plait à la Providence de leur conserver leurs parents, jusqu'à ce qu'ils les aient élevées dans la vertu et dans tous les sentimens que l'honneur inspire pour soutenir dignement leur qualité, et au défaut de ces secours quand leur père et mère leur laissent une fortune considérable pour maintenir l'éclat et la gloire de leur nom. Je parle spécialement des personnes qui, devant soutenir elles-mêmes leur gloire, leur honneur et leurs qualités, ont besoin d'une assistance toute particulière du ciel et de tout le secours de leur vertu, pour ne pas broncher dans la carrière dangereuse de ce monde corrompu. C'est ce qu'on ne peut acquérir que par une application continuelle à se rendre Dieu favorable par son assistance et par une conduite exempte de tout reproche. Cet appui est seul capable de les affermir dans les divers événemens de leur vie, et leur unique ressource est de se soumettre avec foi et confiance à ses ordres dans la prospérité comme dans l'adversité.

C'est ce qui m'a soutenu dans toutes mes épreuves, comme on le verra par ce journal abrégé de ma vie. Plusieurs faits et circonstances importantes ne sont plus présentes à mon esprit et surtout à ma mémoire altérée par un tissu continuel de malheurs. Celles que je détaillerai ici seront cependant suffisantes pour servir d'instruction à mon fils unique et aux miens dans les différens états de la vie où la divine Providence voudra les placer, priant Dieu de les leur rendre efficaces.

Si on peut se glorifier de sa naissance, je puis dire que la mienne est des plus nobles de la Suisse, pouvant compter quatorze races consécutives de pères et mères nobles

d'empire, qui ont toujours possédé de grands emplois soit dans leur pays naturel, soit dans les pays étrangers. Il y a eu des évêques, des abbés, des commandeurs de l'ordre teutonique de ma famille avant la réformation, et lorsqu'elle arriva, le grand prévôt de la cathédrale de Berne et la prieure, tous deux de ma famille, auxquels le chœur de l'église appartenait, ne voulant pas abandonner l'église catholique, ils se retirèrent avec tous leurs biens dans les terres du roi d'Espagne qui, pour conserver cette illustre famille dans son éclat, obtint du pape dispense de leurs ordres et la liberté de se marier ensemble, ce qu'ils firent [1]), d'où sont descendus les marquis de Conflans et d'Uzièz, dont le dernier mort, issu par sa mère d'une comtesse de Nassau, était conseiller du roi dans tous ses conseils, chevalier de la toison d'or et fut vice-roi de Majorque et de Valence. Son frère fut Grand d'Espagne, aussi conseiller du roi, chevalier de la toison d'or et son ambassadeur en Angleterre, où lors du mariage de Charles II, il eut ce démêlé d'éclat avec le comte de l'Estrade, ambassadeur du roi très-chrétien, dont l'histoire fait mention et qui lui acquit beaucoup de gloire. Le marquis avait quatre sœurs dont l'une était chanoinesse de Mont à Hainaut et l'une des quatre dames principales du chapitre. La seconde est abbesse de Château Châlons en Franche-Comté, la troisième a épousé le duc de Boussalin et la quatrième le comte de Montbareux, illustres par leur ancienne noblesse et leurs grands biens. Ce dernier marquis de Conflans a laissé deux fils et une fille. L'aîné resta dans le parti d'Espagne pendant la dernière guerre, fut gouverneur d'Ath en Flandres et sergent-major de bataille dans le Milanais. Il a épousé une dame à la Clef d'or de Madame la duchesse de Bavière, avec laquelle il s'est

---

[1]) Diese genealogischen Notizen wimmeln von Unrichtigkeiten, deren Berichtigung zu viel Raum einnehmen würde; namentlich ist der bekannte Probst Nikl. von Wattenwyl mit der Descendenz seines Bruders Hans Jakob verwechselt.

retiré dans ses terres en Franche-Comté. Son cadet embrassa le parti de la France, fut colonel du régiment de Balivière et par la suite lieutenant-général. Le roi en récompense de ses services, lui rendit toutes les terres dépendantes de leur maison en Franche-Comté, consistant en deux seigneuries, nommées Château Vilain et Sirop, du revenu de trente mille livres, qu'il remit à son frère aîné. Leur sœur qui était prieure à Château Châlons par la mort de sa tante en devint abbesse. Il y avait encore Don Juan de Wattewille, comte de Corvières et premier maître des requêtes du parlement de Besançon, cousin-germain du feu marquis de Conflans, qui épousa l'église et fut abbé de Baume les Moines en Franche-Comté, et de St. Josse en Picardie, abbayes de quarante mille livres de rente. Il a été ambassadeur de Sa Majesté catholique auprès des cantons suisses quelque temps avant que le roi se rendit maître de la Franche-Comté.

Quand à ceux de ma famille qui ont embrassé la religion protestante, à Berne, après avoir choisi pour eux des places au chœur de l'église, ils en abandonnèrent le surplus à la ville. Il y a eu quatre avoyers de Berne de ce nom, trois colonels en France et plusieurs qui ont possédé des emplois considérables soit dans le canton, soit ailleurs et qui y vivent encore.

Mon père se nommait Gabriel de Wattewille, il fut gouverneur de Beaumont et baillif à Oron, où il mourut dans le moment qu'on venait de lui envoyer le brevet de sénateur. Il épousa dame Barbe de Wattewille; lui était de la première branche de la famille, et elle de la seconde, qu'on nommait de Bourgenstein, d'où sont sortis ceux établis en Espagne. Ainsi ces deux branches ont été réunies en mariage; d'eux sont descendus:

1) Samuel de Wattewille, qui a été baillif de Romainmotier.

2) Jean Frédéric, baillif à Villeneuve.

3) François Louis, mort lieutenant-colonel au service des gardes suisses en France.

4) Jean Louis, lieutenant-colonel en Italie, et le dernier capitaine que les Suisses aient eu à Strasbourg.

5) Salomon, page de la princesse de Hesse-Cassel, puis gentilhomme ordinaire du prince Robert, oncle des deux derniers rois d'Angleterre. Il est mort à ce service.

6) André, capitaine aux gardes suisses en France. Il avait épousé une des dames d'honneur de la princesse de Carignan. Il est mort à Paris sans enfants.

7) Rheinard, mort en bas âge.

8) Barbe, qui a épousé J. D. Wilhelmi, médecin du vieux prince palatin, père du dernier mort. Il fut appelé par l. h. E.E. de Berne pour faire auprès d'eux la même fonction.

9) Jeanne, qui a épousé le colonel de Graviseth, seigneur de Liebegg, qui avait été capitaine au service de France.

10) Et une Marie, qui n'a pas voulu se marier.

11) Et moi, Cathérine Françoise, mariée en premières noces avec le ministre Clerc de Berne, et en secondes noces avec le maître bourgeois S. Perregaux.

Je naquis à Beaumont au mois de Décembre 1645. Mon pere en était gouverneur. J'étais la cadette de la famille et fort aimée de mon père, qui n'épargna rien pour me bien élever. Il fit venir pour moi une gouvernante de Genève. Cette ville fut ma marraîne, les syndics m'ayant tenue sur les fonds de baptême. Elle me fit présent d'une calice d'argent dorée fort belle, où les armes de la ville étaient gravées, et on fêta ma naissance par des feux d'artifice tirés sur le lac. On voulut amuser mon enfance par des poupées et d'autres babioles, mais je débutai par les jetter. J'aimais mieux voir des épées et entendre tirer des coups de pistolet, aucun jeu d'enfant ne me séduisait. Je ne

laissais cependant pas de m'appliquer à apprendre à coudre, à filer, à broder toute sorte de beaux ouvrages, et quand j'avais achevé ma tâche, je me saisissais des pistolets et de la poudre de mes frères et je m'amusais à tirer hors de l'enceinte du château. Je n'ai jamais eu de penchant pour la coquetterie ni pour le jeu que j'ai toujours haï, mais pour des choses grandes et relevées; aussi mon père disait-il que je n'avais jamais été enfant, et il déplora plusieurs fois mon sexe, prévoyant que si j'étais un garçon, j'aurais poussé bien loin ma fortune.

Mon père était un des plus riches particuliers de Berne, il avait sept maisons dans la ville et des terres à la campagne, mais par les prérogatives qu'il fit à un fils au détriment de ses filles et par des cautionnemens envers leurs Excellences pour deux baillifs morts insolvables, la portion de ses enfants, surtout celle de mes sœurs et la mienne fut un peu modique, mais suffisante cependant pour pouvoir s'entretenir très-honorablement, sans être à charge de personne.

Malheureusement pendant que nous étions encore dans le baillage d'Oron, mon père mourut beaucoup trop tôt pour moi, qui n'avais encore que 10 ans [1]) et avec lui toute ma joie, car je l'aimais beaucoup, plus que ma vie. Je restai sous la conduite et les ailes de ma mère encore deux ans, au bout desquels elle mourut aussi. Mon père et ma mère étaient encore à la fleur de leur âge, s'étant mariés fort jeunes. Je sentis vivement leur perte et en fus longtemps inconsolable.

Dans ce temps-là feu M. le capitain de Tschudi, qui en premières noces avait épousé ma tante, vint me prier d'être marraîne d'une fille, dont sa femme venait d'accoucher. Elle fut nommée Charlotte du nom de Madame la baronne de Gorgier, son autre marraîne. M. le colonel d'Erlach, mort depuis lors en France, en fut le parrain. Je me rendis

---

[1]) Ihr Vater starb 1657; sie war damals also 12 Jahre alt.

pour cet effet à Peseux, village à une petite lieue de Neuchâtel où mon oncle demeurait; après le baptême de sa fille il me proposa de rester en pension chez eux. J'en écrivis à Monsieur le trésorier de Tillier, mon tuteur, qui y consentit. J'y fus incessamment visitée de tout ce qu'il y avait de jeunes gens de qualité à Neuchâtel de l'un et l'autre sexe. Pendant l'année de pension, mon oncle voulait m'obliger d'épouser un gentilhomme de Neuchâtel qui était fort riche, mais assez mal fait, et qui ne me plaisait point du tout. Je quittai mon oncle pour me mettre à l'abri de ses persécutions pour ce mariage et je me rendis à Morat chez Monsieur de Diesbach, seigneur de Liebistorf et de Champvent, mon cousin-germain, qui déjà longtems auparavant me sollicitait de me rendre auprès de lui, et chez lequel je fus, avec l'agrément de mon tuteur, une année en pension. Comme il reconnut en moi une humeur mâle et qu'il avait toujours de beaux chevaux dressés au manège, il m'apprit à monter à cheval et les règles de l'équitation, et il me témoigna que j'avais réussi au-delà de ses espérances.

Dans ce tems-là Monsieur le Duc de Créqui, qui avait été ambassadeur du roi à la cour de Rome, reçut des neveux du pape un affront qui, rejaillissant sur Sa Majesté, elle lui ordonna de retourner en France. Madame de Créqui partit la première avec sa maison, et passant par la Suisse, elle s'arrêta à Morat quelque tems pour s'y reposer. Monsieur de Liebistorf lui offrit d'abord sa maison, qui était la plus considérable de la ville, et elle l'accepta. Monsieur de Créqui y arriva ensuite et après y avoir passé quelques jours, il y laissa son épouse et sa suite pour prendre la route de Paris. Pendant leur séjour je m'empressai de rendre mes services à Mad. de Créqui et aux dames qui étaient avec elle et à les divertir; leurs mérites et leurs belles grandes qualités m'y portaient par inclination, aussi eus-je le bonheur d'obtenir leur bienveillance à un tel point, qu'elles n'eurent plus rien de réservé pour moi et me firent de toutes

leurs parties de plaisir. Mais il arriva que ma bonne humeur et la gaieté avec laquelle je m'efforçai de leur plaire, m'attirèrent une saillie de la principale dame d'honneur de Mad. de Créqui à laquelle je ne m'attendais pas du tout. Cette dame vint à dire naturellement que vu ma manière dégagée et mon humeur enjouée qui ne ressentait point le ton rustique et rébarbatif des Suisses, elle croyait qu'un cavalier français, passant dans ma patrie, y avait connu ma mère et que j'en étais descendue. Cette plaisanterie était trop forte, trop vive et trop mauvaise pour pouvoir la passer sous silence, aussi reprenant mon humeur sérieuse, je lui dis: pour vous faire voir, Madame, que vous vous êtes trompée et que je suis rien moins que française, vous recevrez, lui dis-je, en lui jettant les cartes au nez, cette brusquerie d'une Suissesse. Cette dame, piquée au vif, me dit à l'oreille que je lui en ferai raison, je lui répondis que ce serait quand il lui plairait; aussitôt après elle m'envoya un cartel, ensuite duquel je devais me trouver dans un lieu indiqué le lendemain à la pointe du jour à cheval avec l'épée et les pistolets à double balle pour m'en servir, et je défendis au palefrenier d'en parler à personne. L'autre dame en fit autant de son côté, mais ces messieurs en furent avertis, firent secrétement ôter les balles des pistolets et se portèrent dans des endroits où, sans être remarqués, il pouvaient voir cette tragi-comédie. Dès la pointe du jour nous nous trouvâmes au rendez-vous, où par trois courses différentes nous nous efforçâmes de nous gagner la croupe, sans en avoir pu venir à bout; puis nous lachâmes nos pistolets à brûle pour-point l'une contre l'autre. L'une abattit une partie des cheveux de cette dame, et l'autre une boucle des miens. Après quoi voulant fondre l'une sur l'autre l'épée à la main, ceux qui étaient à portée accoururent et se mirent entre deux pour nous séparer. Ces messieurs parurent ensuite et eurent de la peine à calmer notre ardeur, tant nous étions animées, mais à la fin nous rengainâmes et redevinmes meilleures amies qu'auparavant. Mad.

de Créqui manda cette aventure à son mari qui de son côté écrivit à M. de Diesbach, que ce spectacle lui avait paru si divertissant, que s'il l'avait prévu, il serait resté pour en avoir le plaisir et qu'il l'aurait préféré à toutes les comédies. Mad. de Créqui me témoigna ensuite la plus grande amitié, elle voulut me mener avec elle en France, et en fit écrire à mes tuteurs et à mes parents pour en obtenir la permission, leur promettant que je ne serais gênée en aucune façon, ni contrariée dans ma religion et qu'elle ferait ma fortune; mais vu ma grande jeunesse, mon tuteur et mes parents remercièrent cette dame et n'y voulurent point consentir.

Quelque temps après leur départ, M. de Diesbach de Fribourg, seigneur de Torny et capitaine aux gardes suisses en France, étant venu rendre visite à son cousin M. de Liebistorf, je lui plus et il prit une si forte affection pour moi, qu'il résolut de me demander en mariage. Comme c'était un gentilhomme de mérite, agréable et fort riche, je consentis qu'il en parlât à mon tuteur et à mes parents, et ceux-ci apprirent avec plaisir sa recherche, les mariages étant alors permis entre les deux religions et nous nous donnâmes réciproquement des gages de mariage, mais le clergé de Berne ayant appris dans ce tems-là, que trois dames de cette ville, qui s'étaient mariées à Fribourg, avaient été obligées à la sollicitation des gens d'église de changer de religion, la crainte qu'on en agit de même avec moi, les firent opposer à notre mariage et obtenir de LL. EE. qu'à l'avenir il ne se ferait plus de pareilles alliances et que la nôtre n'aurait aucune suite; et mon tuteur, pour l'empêcher, vint à Morat avec un ordre scellé du grand ours, qui m'ordonnait de me rendre à Berne avec lui. Je fus contrainte d'obéir et n'y fut pas plutôt arrivée, qu'on fit citer M. Torny de s'y trouver aussi, et qu'on nous fit paraître devant le grand consistoire, où quoi que ce seigneur put dire, faire et promettre, on n'y eut aucun égard. On cassa notre mariage, on nous obligea de nous rendre les gages, que nous nous

étions donnés et on brûla nos lettres et nos billets. Ce seigneur dit alors qu'il cédait à la violence, mais qu'il n'en tenait pas moins nos promesses religieusement et n'épouserait jamais une autre femme; — en effet il est mort garçon. J'eus assez de peine de me soumettre à cette injustice et à ce caprice de la fortune qui m'ôtait un établissement avantageux; mais enfin je fis de nécessité vertu et je cherchais à me distraire en fréquentant tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus illustre à Berne, dont j'acquis l'estime et l'amitié. Je fis connaissance de M. Hummel, doyen du clergé, homme qui jouissait, d'une grande réputation et qui avait beaucoup d'érudition; on le nommait ordinairement le pape des évangéliques et il m'aima et me considéra toujours comme si j'avais été sa propre fille. Tous les étrangers qui venaient à Berne, princes ou seigneurs, ne manquaient jamais d'aller le voir; il fallut toujours que je me trouvasse chez lui pour recevoir ces visites, et il me donnait tant de louanges que ma modestie en souffrait. D'un autre côté, pour me divertir de tous les jeunes gens de qualité qui me faisaient des visites, j'en fis une petite cour où chacun avait son emploi: M. de Steiger, baron de Rolle, était un de mes gentilshommes et chef de mon conseil.

Feu M. de Wurstemberger, qui depuis devint sénateur, était un de mes conseillers.

Feu M. de Sturler, dès lors aussi sénateur, fut conseiller.

M. Bourkard de Wattewille, depuis capitaine en France, était un de mes pages.

M. Antoine de Wattewille son frère, mon second page.

M. de Steiger, proposant en théologie, était le ministre de ma cour.

Et dans nos assemblées on ne traitait que des matières graves et solides qui me donnaient quelque réputation.

C'est dans ce tems-là et au moment où j'étais entourée de toute ma petite cour, que M. de Rolle, actuellement avoyer de la république de Soleure, me fit une visite.

En cavalier bien né, il me témoigna mille attentions flatteuses et me dit, que comme il savait que j'étais liée et bienvue de toutes les personnes distinguées de la ville de Berne, il me priait d'obtenir d'elles qu'il pût aller dans le trésor de la ville, placé dans une grande voûte sous la cathédrale (!), pour faire des recherchesdans les archives et y découvrir les trois familles nobles qui s'étaient alliées par mariage avec la sienne et qui ne se trouvaient pas marquées dans leur arbre généalogique, afin de les y placer pour le rendre complet et le produire dans cet état pour faire agréger et recevoir son frère chevalier de Malthe. Je lui rendis ce service avec plaisir et par ce moyen il parvint à ce qu'il désirait.

Peu de temps après, M. Gluz de Soleure me vint voir et me montra des lettres de la reine Christine de Suède, par lesquelles elle témoignait le désir de m'avoir pour une de ses dames d'honneur, et dans ce cas non-seulement me promettant de rendre ma fortune heureuse, mais de me laisser libre dans ma religion. J'avoue que la réputation d'une aussi grande reine, qui jusqu'alors ne s'était point démentie, me disposa à accepter l'honneur qu'elle voulait me faire, et j'en avais comme donné ma parole à M. Gluz qui venait de toucher cent pistoles pour me conduire auprès d'elle, lorsque le doyen de Berne et mes parents, en ayant eu secrétement avis, détournèrent la chose et firent partir mon conducteur à vide.

Dans ce temps-là arriva à Berne M. le général Stoppa avec son épouse chargé par le roi de demander aux Suisses un régiment. Il y sollicita la levée de quelques compagnies pour former ce corps avec celles qu'il voulait demander aux autres cantons. Je fus nommée avec les dames des deux avoyers pour faire société à Mad. Stoppa. D'abord le doyen jetta feu et flammes contre ces levées, mais une bourse de cent louis que je lui portai, appaisa sa colère et ensuite elles se firent avec succès. M. de Stoppa donna une de ses compagnies à chacun des avoyers. M. d'Erlach donna la

sienne à M. de Graviseth, seigneur de Liebeck, mon beau-frère, et M. de Frisching la sienne à M. Manuel; chacun des deux trésoriers en obtint aussi une, dont ils disposèrent en faveur de leurs fils.

Peu de temps après, Mad. de Mai, ma parente, étant venue à Berne, me pria d'aller passer quelque temps dans son château de Schöftland en Argovie, qu'elle m'y recevrait en bonne parente, et aurait le plus grand soin de moi. Comme c'était une dame très-considérée et qui avait beaucoup d'esprit et de conduite, j'acceptai avec joie sa proposition et avec l'agrément de mon tuteur et de mes parents, je me rendis aussitôt chez elle où je me trouvai à bonne école pour former mon jugement par toute sorte de bons et grands exemples. Elle aimait la bonne compagnie, elle me mit de toutes ses parties et je profitai beaucoup avec elle, en lui voyant pratiquer des actions de vertu et de générosité que je n'oublierai jamai. Je fus plusieurs fois avec elle à Baden, où elle allait prendre les bains et pendant la durée des Diètes pour y jouir de la bonne société qui s'y réunissait. Dans une de ces Diètes où M. de Mollière, résident du roi en Suisse, se trouvait ainsi que le comte de Holstein, ambassadeur de l'empereur, et d'autres ministres de têtes couronnées, le comte fit amener par un de ses écuyers en présence des députés un grand cheval, beau à peindre, mais extrêmement fougueux, que cet écuyer n'avait pu encore dompter; les messieurs en louèrent beaucoup la beauté et l'allure, ny trouvant d'autre défaut, que celui de ne pouvoir être monté.

M. le colonel de Mai qui était présent, dit que ce cheval ne serait peut-être pas aussi indomptable qu'on le croyait, et qu'il parierait volontiers qu'une demoiselle de sa connaissance, noble d'empire, parviendrait à le monter et à lui faire faire toutes les carrières d'un cavalier. Le comte crut que c'était une plaisanterie et ne fit qu'en rire comme d'une chose impossible, mais M. de Mai, affirmant toujours ce qu'il venait de dire, il en résulta une gageure considérable. Messieurs

les avoyers d'Erlach et de Frisching, mes proches parents, dirent au colonel Mai qu'il avait fait un pari téméraire et qu'ils lui conseillaient d'y renoncer; qu'il supposait sans doute avoir à faire à une demoiselle orpheline de père et de mère, par conséquent sans protection, mais qu'ils le prévenaient que sa vie répondrait de la mienne ou des fâcheux accidents qui pourraient m'arriver. Comme M. Mai était un peu téméraire et emporté, il ne se mit pas fort en peine de leurs menaces, il vint me trouver et me dire qu'il y avait beaucoup de gloire pour moi à acquérir, si je voulais soutenir la gageure qu'il avait faite et qu'il me conta; Mad. de Mai qui craignait quelque malheur pour moi, ne voulut point y consentir, mais moi qu'aucun danger n'effrayait, je lui dis que je m'exposerai volontiers à celui-là pour lui faire plaisir. Alors plusieurs gentilshommes bernois vinrent me trouver, et après avoir admiré ma résolution, ils me donnèrent de bons conseils pour m'en prévaloir, si le cheval venait à se cabrer ou à se renverser; après quoi ayant fait mettre à ce cheval une selle de femme, n'en voulant pas d'autre, ces messieurs jetèrent un manteau sur sa tête et m'aidèrent à le monter. A peine fus-je dessus qu'il partit comme un éclair et discontinua pas la même allure. Au bout de trois carrières les sangles de ma selle étant sautés, je me jetai légèrement à bas et lui fis achever toutes les autres carrières. Après quoi je me rendis devant l'hôtel des ambassadeurs où ils se trouvaient tous réunis et étant descendue de cheval je les trouvai dans la rue et au bas de l'escalier pour me recevoir. M. le comte de Holstein s'avançant alors fort civilement, me fit un fort aimable compliment sur ma bravoure et m'assura que partout où il se trouverait, il la publierait avec les éloges qu'elle méritait. Je le remerciai de l'idée avantageuse qu'il voulait bien avoir de moi et de l'estime qu'il me témoignait, il me répondit que son estime m'était acquise à juste titre, que j'avais surpassé en courage toutes les personnes de mon sexe, et fait plus qu'un cavalier, très-bon écuyer, n'aurait pu faire, et il me pria

de vouloir bien accepter une paire de pistolets fort artistement travaillés, qu'il me présenta et qu'il me pria de conserver comme une marque de son souvenir et de son estime. Tous les autres députés vinrent me complimenter de la manière la plus honnête. M. l'avoyer d'Erlach se borna à me dire en allemand: „ma cousine, vous vous êtes fort bien conduite.“ M. l'avoyer Frisching, plus familier avec moi, me dit, en me tutoyant: „ce n'est pas au bal, ma petite cousine, que tu as appris ce que nous venons de voir.“ Tous ces autres messieurs me comblèrent de politesse et depuis m'appelèrent ordinairement l'Amazone ou l'héroïne de Wattewille. Je fis aussi connaissance avec l'épouse du résident de France et les dames de sa cour, j'en reçus mille témoignages d'amitié, et à mon retour à Berne, ces dames y ayant passé pour se rendre à Fribourg, elles me firent une visite et voulurent me mener avec elles, et jusqu'à leur départ de Suisse leur amitié pour moi ne s'est pas démentie. M. le colonel de Mai me fit un fort beau cadeau, et lui et sa femme redoublèrent d'amitié et de tendresse pour moi.

Quelque temps après notre retour de Schöftland, M. le duc de la Force y passa en se rendant en Angleterre. Il y arriva dans le moment où Mad. de Mai venait d'accoucher d'une fille. Il voulut bien en être le parrain, la porta lui-même à l'église et lui donna le nom d'Armande qui était le sien. Elle est aujourd'hui l'épouse de M. le sénateur Frisching. M. de la Force resta au château jusqu'à ce que Mad. de Mai fut relevée de couche et il l'engagea ainsi que M. de Mai et moi de vouloir bien l'accompagner dans une visite qu'il voulait faire aux petits cantons. Nous y consentîmes, il en admira la fertilité et l'abondance de même que les lieux qui les rendraient inaccessibles à la cavalerie et à toute insulte intérieure. Sa curiosité satisfaite, il nous quitta pour continuer son voyage.

Peu après son départ, le général Rosurom [Russwurm?], allemand de nation, vint faire une visite au colonel Mai, et il passa quelque temps chez lui. Je ne sais comment, il devint

amoureux de moi, mais il fit en ma faveur plusieurs galanteries que je reçus civilement, quoique avec beaucoup de froideur. Ayant vu qu'il ne pouvait rien gagner avec moi par la douceur, il proposa une partie de chasse, dont les dames devaient être, et dans laquelle je fus fort surprise de me trouver seule avec lui au milieu d'un grand bois. Là il n'épargna rien pour me toucher, mais m'ayant trouvé inflexible, il voulut enfin en venir à la violence. Dans cette extrêmité je lui lâchai un de mes pistolets à travers le corps, qui le blessa dangereusement, ce qui me donna le temps de rejoindre ma compagnie, à laquelle je me plaignis amèrement, de ce qu'on m'avait laissé seule avec le général; et ne voulant plus rester dans ce château, j'envoyai un exprès à mon beau-frère de Graviseth pour le prier de venir incessamment me chercher, ce qu'il fit dès le lendemain. Peu s'en fallut, qu'il n'en résulta une affaire entre lui et le colonel Mai, à qui il fit à ce sujet de sanglants reproches. Je demeurai quelque temps chez lui à Liebegg et je me rendis ensuite à Berne chez le docteur Wilhelmi, mon beau-frère, où je passai une année. Comme je ne pouvais pas rester oisive et que mon beau-frère était aussi honnête que complaisant, il se fit un plaisir de m'apprendre plusieurs secrets de la médecine, et j'achetai ensuite quelques bons livres qui en traitaient et à l'étude desquels je m'appliquai avec beaucoup d'assiduité.

Mes parents désirant de m'établir et de fixer ma position par un mariage, ils écoutèrent les propositions de M. Clerc, ministre de l'église française à Berne, en faveur de son fils qui était aussi ministre. On m'en parla longtemps inutilement, mais comme l'un et l'autre étaient fort considérés à Berne, ils gagnèrent mes parents et mon tuteur, qui me protestèrent unanimément de ne plus rien me fournir de mon bien pour ma pension, si je refusais cette alliance. Il fallut enfin que je fusse leur victime. M. l'avoyer Kirchberger étant venu de leur part me demander en mariage à mon tuteur et à mes parents, je lui fus accordée et il

nous conduisit lui-même dans son carosse au temple, où nous fûmes mariés. Peu à peu j'accommodai mon esprit à cette contrainte par les soins assidus et les très-grandes complaisances de mon époux pour moi.

Après avoir été quatre ans ministre de l'église du Saint Esprit à Berne [1]), ne pouvant plus m'accoutumer au couvre-chefs et autres costumes dont les femmes des ministres étaient obligées de se vêtir pour aller à l'église et qui défiguraient mon visage et ma taille, je persuadai mon mari de demander une cure à la campagne, où les femmes des pasteurs ne sont point gênées ni pour leurs coiffures, ni pour leurs habillements; il obtint celle de Därstetten dans la châtellenie de Wimmis, où nous allâmes demeurer. La maison qui était vieille fut rebâtie à neuf et nous l'embellîmes de tout ce qui pouvait en rendre le séjour agréable. Nous y recevions souvent des visites. Une fois j'eus celle de M. l'avoyer d'Erlach, mon cousin, qui, avec des députés de LL. EE. et des docteurs en médecine passèrent à notre cure pour se rendre à Weissenbourg, où ils allèrent faire l'analyse de ses eaux minérales. Je les accompagnai avec mon mari, et après ce petit voyage qui fut prolongé par des excursions dans les montagnes, où nous vîmes des choses très-curieuses, nous revinmes chez nous.

Je passai treize [2]) ans dans ces lieux sauvages, avec tout l'agrément possible, honorée et respectée des grands et des petits plus qu'aucune femme de ministre ne l'ait été avant moi. La plupart des habitants ne manquent ni d'esprit, ni de politesse, je me plaisai beaucoup parmi eux et j'aurais désiré y rester toute ma vie, mais la souveraine

---

[1]) Die Kirche zum hl. Geist wurde erst im J. 1721 zu einer Pfarrkirche erhoben; vorher versahen Candidaten den Kirchendienst.

[2]) Herr Abr. le Clerc war von 1673—1679 Pfarrer in Därstetten, was durch die Einschreibungen in die dortigen Tauf- und Ehe-Rödel hinlänglich bezeugt wird. Ob er an der Pest gestorben sei, ist nicht weiter bekannt; sicher ist, daß eine solche 1669 und 1670 im Oberland grassirte und die Pfarrer von Adelboden, Aeschi, Grindelwald, und Lauterbrunnen wegraffte.

Providence qui limite nos jours, permit que dans ce temps-là le terrible fléau de la peste se répandit et se communiqua dans tout le pays, où il avait été apporté par des laines venues de lieux infectés de ce mal. Mon mari, par les obligations et les devoirs d'un pasteur, fut visiter tous les malades de son département, et dans ces fonctions où il ne se ménagea point, Dieu voulut qu'il fut attaqué comme eux de la contagion. J'employai tous les remèdes possibles et je fis venir de Berne les plus habiles médecins pour me seconder et tâcher de le sauver. Mais j'eus la douleur de voir que son mal devenait incurable et tous les secours de l'art inutiles. Pendant toute sa maladie je ne le quittai pas un instant, malgré la défense des médecins, et je fus exempte de ce fléau. Mon mari voulut récompenser mes soins et ma tendresse par le don de tout ce qui lui appartenait, et il expira dans mes bras. Je fus très-affligée de cette perte et inconsolable que mes parents ne voulussent pas me laisser dans un lieu qui me le retraçait à chaque instant et où tout était si lugubre pour moi, et ils écrivirent au châtelain de Wimmis de me reconduire à Berne. Je ne puis exprimer tous les regrets des paroissiens et les soins et les attentions que me témoignèrent les principaux d'entre eux pour me consoler. Et pour me donner une marque de leur considération, par un privilège particulier ils ensevelirent mon mari dans l'église, ce qui n'avait encore été fait pour personne.

A mon retour à Berne je fus la première portant le deuil de son mari avec de grands et longs crêpes traînant jusqu'à terre, ce qui ensuite fut imité par toutes les femmes de qualité de la ville. J'y habitai une belle maison que m'avait louée mon beau-frère et je reçus différentes propositions de mariage que je rejetai.

Mais M. de Steiger, baillif d'Avenches, et M. de Tscharner, baillif de Grandson, qui avaient épousé les filles de M. Chemilleret, baillif et châtelain de l'Erguel, s'intéressèrent vivement pour mon dernier époux, M. Perregaux, dont ils étaient

proches parents. Ils lui insinuèrent de me rechercher en mariage en lui disant que j'étais une dame qui lui ferait honneur par sa naissance. Il adopta cette opinion et ces messieurs lui ayant fait faire ma connaissance, il me déclara ses intentions. Dieu qui de tout temps nous avait destiné l'un pour l'autre, permit que par un secret destin de la Providence, nous conçumes d'abord de l'affection l'un pour l'autre. Ces messieurs en parlèrent à mes parents, et comme il est de bonne famille et sans reproche, y ayant même eu des chanoines de sa race et qu'il possédait des charges honorables, ils souscrivirent à sa recherche de manière qu'étant allé les voir, il obtint leur approbation et nos fiançailles se firent chez M. l'avoyer d'Erlach qui nous donna une magnifique collation. Au second Octobre 1679 nous fûmes mariés à Seedorf, village à trois lieues de Berne sur la route de Neuchâtel, où Mad. Wilhelmi, ma sœur, nous accompagna avec ma nièce Juliane de Wattewille, actuellement femme de M. de Graviseth, et mon autre nièce, aujourd'hui veuve de M. de Steiger, baron de Mont et plusieurs de nos amis de Berne. A notre passage d'Aarberg, des dames de cette ville et la milice avec la musique vinrent au devant de nous et nous accompagnèrent jusqu'à notre auberge, où le baillif et la ville nous donnèrent le vin d'honneur, et sur toute la route on nous fit des civilités et on nous présenta des collations. N'ayant pu arriver que très-tard à Valengin, toute la milice du lieu avec flambeaux et instruments militaires vinrent à une demi-lieue au devant de nous. A notre arrivée pendant toute la nuit on tira les pétards et les gros mousquets à croix, et durant trois jours cette même milice fut sous les armes, en témoignant beaucoup de joie de notre mariage. L'élite des jeunes gens de Neuchâtel vinrent tenir compagnie à nos dames, auxquelles ils donnèrent toutes sortes de divertissements pendant huit jours, qu'elles y restèrent. Nous passâmes, mon mari et moi, les deux premières années de notre mariage avec toute la satisfaction et les agréments que nous pouvions désirer, et au

bout de la troisième, nous fûmes comblés de joie par la naissance d'un fils, qui, en grandissant, devenait toujours plus aimable par sa gentillesse. C'est le seul enfant, que j'ai eu de mes deux mariages.

Trois ans après un seigneur de la première qualité, pour lequel j'avais la plus haute considération et beaucoup d'estime, me pria instamment de me rendre en Franche-Comté. Il me chargea d'une commission pour M. l'abbé de Wattewille dont j'ai déjà parlé, et qu'il voulait engager de s'intéresser en sa faveur auprès de la cour de Versailles pour une grâce, qu'il avait à solliciter. Je ne voulus pas lui refuser sa demande, et je me rendis à son abbaye de Baume-les-moines, où ce prélat me reçut avec la plus grande honnêteté. Je lui fis part de la commission dont j'étais chargée et de la manière que je crus la plus propre à m'être favorable, et je convins avec lui très en détail comment cette affaire serait traitée. Il me fit voir l'arbre généalogique de notre famille que je rectifiai, en lui nommant tous ceux qui y manquaient du côté de Berne, pour le rendre complet. Ensuite il me proposa d'aller faire une visite à Madame la marquise de Conflans, illustre par sa naissance, étant de la maison de Nassau, d'un âge vénérable, dans lequel elle conservait les restes d'une grande beauté; puis à Madame Anne de Wattewille et Mad. l'abbesse de Château-Chalons, ses filles. L'une et l'autre jouissaient d'une grande considération et habitaient alors une de leurs terres, le château de Syrop. Je fus charmée de pouvoir faire leur connaissance et je me rendis auprès d'elles le jour suivant. Elles me reçurent avec mille marques d'amitié, s'informèrent avec beaucoup de bonté de ma position et de ma famille, et se lamentirent de notre éloignement qui nous privait du plaisir de nous voir les unes les autres.

Elles me firent voir et parcourir les environs du château, et nous étant engagées dans une conversation sérieuse, elles déplorèrent mon sort de n'être pas née dans la religion catholique et privée par-là d'une prébende. Mais que si je

voulais rentrer dans le giron de l'Eglise d'où mes prédécesseurs étaient sortis, elles s'engageaient à me faire obtenir du clergé une pension annuelle de quatre mille écus blancs pour toute ma vie, et de faire élever mon fils à la Cour auprès de Monsieur le Dauphin, qui ne manquerait pas d'avoir soin de lui et de sa fortune. Je les remerciai de leurs offres avantageuses, et je leur dis que connaissant la vérité et la bonté de ma religion, je ne voulais pas en changer, quelque avantage qu'on me proposa, que je bénissais Dieu de mon sort dont j'étais très-contente, ayant épousé un homme qui ne me laissait manquer de rien, quelque modérée que fut sa fortune. Elles ne se contentèrent pas de ma réponse et redoublèrent leurs sollicitations de ne pas négliger une si belle occasion d'augmenter la mienne, et voulant retourner à Berne pour prendre congé de M. l'abbé, ces deux dames et leur curé m'y accompagnèrent et avant leur départ tous me sollicitèrent plus vivement encore de rentrer dans la religion romaine et firent intervenir M. l'abbé Fueni de Fribourg que je connaissais. Il m'écrivit aussi en me renouvellant la promesse de la pension et l'assurance que mon fils serait élevé à la Cour. Enfin pour me délivrer de leurs importunités j'eus l'air de déférer à leurs sollicitations, et je leur dis que pour une affaire de cette importance il me fallait prendre toutes les précautions possibles, mon fils se trouvant entre les mains de son père, qui ne se séparerait pas de lui, s'il avait la moindre connaissance de nos projets, mais que je me flattais que mon mari, par l'affection qu'il avait pour moi, n'hésiterait pas de nous suivre. Elles me dirent qu'un des meilleurs expédients serait, que le marquis d'Uzièz, leur neveu, qui dans peu de jours devait se rendre à Fribourg en Suisse, passerait chez moi et y ferait enlever mon fils par ses gens, après quoi je n'aurais pas de peine à le suivre.

Je partis avec des domestiques de M. l'abbé qui m'escortèrent jusqu'à la frontière, mais je ne fus pas sitôt arrivée chez moi que je leur écrivis à tous, de ne pas compter

sur une promesse en quelque manière arrachée, et que je n'abandonnerais ma religion qu'avec ma vie; et pour éviter qu'ils ne fissent enlever mon fils, nous le mîmes en pension chez une dame très-honnête et bien recommandée à nos parents, et où il resta jusqu'à ce que nos craintes fussent dissipées. Parvenu à l'âge de sept à huit ans, nous nous occupâmes, mon mari et moi, des moyens de lui procurer une bonne éducation.

M. Amelot, marquis de Gournay, vint dans ce temps-là remplacer M. Tambonneau [1]), qui était ambassadeur du roi en Suisse; ce dernier, un peu altier, n'avait pas su ménager la nation dans diverses circonstances, et quand M. Amelot arriva, il la trouva très-disposée à servir la faction impériale. Il fallut donc que ce ministre adopta un système différent pour y rétablir les affaires du roi. Ce temps-là me parut une conjoncture favorable pour lui offrir nos services, particulièrement moi par les liaisons et les relations que j'avais avec les principaux personnages de Berne. Mon mari lui remit une lettre que je pris la liberté de lui adresser à Soleure. Il eut le bonheur d'en être écouté favorablement, et il me proposa de me rendre à Walperswyl, où M. de Boulaye, son gentilhomme et premier secrétaire d'ambassade, devait se rencontrer. Je ne manquais pas de m'y trouver et de confirmer à celui-ci ce que j'avais eu l'honneur d'écrire à son Excellence et entendant ma résolution, il me dit que pour y donner effet, je devais me disposer à partir bientôt pour Baden où la Diète allait s'assembler, et que lorsque je serai à Olten, je devais m'arrêter dans un logis qu'il me nomma et y attendre le passage de son Excellence. C'est ce que j'exécutai ponctuellement, et je partis tôt après à cheval avec mon fils; nous nous rendîmes au lieu indiqué, quelques jours avant M. l'ambassadeur qui n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il m'envoya ses deux gentilshommes, M. de la Boulaye et M. de Silex, pour m'accompagner auprès de lui. Il me reçut avec beaucoup d'égards et de bonté. Après quoi entrant en matière, il débuta par me témoigner sa

[1]) Im Jenner 1689.

surprise de ce qu'une personne, de mon sexe surtout, eut formé un aussi vaste projet, qu'il admirait la grandeur de mon courage et mon bon cœur, mais qu'il me priait de considérer que ce n'était pas un petit dessein que celui de vouloir servir un grand roi, qu'il fallait une application soutenue et des amis puissants pour réussir, qu'il me priait de lui dire encore quel était mon but dans une entreprise aussi hardie, que je devais y penser mûrement, pour éviter de fausses demandes dans une carrière si épineuse, et les regrets qui pourraient en être la suite. Je lui répondis, que lorsque j'avais entrepris une chose d'une si grande importance, j'avais auparavant imploré l'assistance de mon Dieu et sérieusement réfléchi sur tous les soins inséparables d'une si grande et pénible fonction, et que j'osais espérer qu'avec son divin secours et celui de mes parents et amis, je m'en tirerais avec succès. Que quant au but que je m'étais proposé, c'était celui de recommander mon fils unique aux bontés du roi au service duquel il serait dévoué comme l'avaient été deux de mes frères, morts dans les troupes de Sa Majesté; l'un étant lieutenant-colonel dans ses gardes suisses, et l'autre capitaine dans le même corps, et que mon fils, ainsi que moi, nous n'avions pas moins de courage et d'envie de servir utilement un aussi grand roi. Que je désirais aussi par-là concourir à la mission et aux vues de son Excellence d'une manière qui lui fut agréable.

M. l'ambassadeur me remercia et me dit, que le roi reconnaîtrait mes services comme ils devaient l'être; que de son côté il y contribuerait de tout son pouvoir et de tout son cœur, surtout si les efforts répondaient à mes promesses; mais qu'il m'exhortait à un secret inviolable, et de ne pas faire connaître que j'eusse la plus légère relation avec lui, ni avec personne de sa maison; que lorsque je les rencontrerais, je devais les éviter pour ne donner aucun soupçon, et qu'en arrivant à Baden, je devais me loger dans une maison écartée, sans me communiquer et où on pourrait me voir sans en tirer des conséquences. C'est ce que

j'observais exactement, ayant pris un logement chez un pauvre charpentier de la ville, qui tous les jours allait travailler hors de chez lui. Ce fut là que j'ai reçu les premières instructions de son Exceellence, et comme M. Tambonneau avait essuyé plusieurs mortifications et refus, et avait mal saisi son temps pour ce qu'il voulait proposer aux Diètes, ce qui discréditait les affaires du roi et avançait celles du parti contraire, on me donna un plan et une note des articles qu'on voulait traiter, afin de pressentir par mes parents et par mes amis ceux qu'on pourrait agréer et ceux qu'on voudrait rebuter, afin de ne pas s'avancer légèrement et se compromettre mal à propos.

Je m'acquittai fidèlement de ma commission, et son Excellence dans la première Diète n'ayant rien proposé, ni rien demandé que ce qu'il était sûr d'obtenir, il s'acquit d'abord la réputation d'avoir beaucoup de sagesse et d'équité. Le baron de Neveur, ambassadeur de l'empereur, voulut d'abord se prévaloir de ce que M. Amelot était trop nouveau venu en Suisse, pour savoir ce qui s'y était passé en demandant des choses désavantageuses à la couronne, mais par le secours de mon beau-frère, M. le colonel Graviseth et de M. de Landenberg, qui avait épousé une demoiselle de Hallwyl, sa parente, que je consultai et qui étaient parfaitement au fait de la carte du pays, je pus informer au vrai son Excellence de ce qui s'était passé. Celui-ci retorqua avec avantage la demande de M. le baron de Neveu, en faisant voir que dans une Diète tenue à une époque qu'il indiqua, on avait éludé et mis sa réclamation à néant, ce qui le couvrit de confusion et lui fit d'abord reconnaître l'habileté du ministre de la France. Il se passa encore dans cette Diète d'autres choses importantes pour lesquelles, par le secours de mes parents et de mes amis de Berne, je pus lui donner tous les éclaircissements qu'il désirait; ainsi ce ministre s'acquit d'emblée une grande et belle réputation.

Il m'envoyait régulièrement des rafraichissements de son hôtel dans ma retraite; Mad. l'ambassadrice fit venir auprès

d'elle mon fils qu'elle caressa beaucoup et qu'elle chargea de me remettre une bague de sa part. Elle donna ensuite à cet enfant un petit cheval tout sellé et bridé, semblable à celui qu'on avait acheté pour le jeune marquis de Gournay, fils de son Excellence.

La Diète étant finie à son entière satisfaction, et au moment où j'allais partir pour retourner chez moi, les deux gentilshommes de son Excellence vinrent me remercier de sa part de mes bons offices, m'assurant qu'elle en était fort contente et ils me prièrent de permettre que les fraix de mon voyage ne fussent pas à ma charge. Ils me demandèrent encore de la part de M. l'ambassadeur de vouloir continuer mes services et bons offices, et pour être plus à portée de le faire, de me rendre incessamment à Berne pour y faire ma demeure, ce que je leur promis. Avant mon départ, M. de Bezenwald, avoyer du Canton de Soleure, vint me visiter dans ma cabane pour me recommander M. de Boccard, son beau-frère, avoyer de Morat, engagé dans une mauvaise affaire, et tâcher qu'elle n'eut aucune suite, ce que j'exécutai heureusement à son avantage.

Après avoir passé quelque temps chez moi pour mettre ordre à mes affaires, je me rendis à Berne, où je logeai chez une veuve dans un recoin de la ville, afin d'être moins observée. Là j'eus toute sorte d'occasions de remplir mes engagements, quoique je fusse alors fort malade. Je parvins aussi par des collations et par des présents à mettre beaucoup de personnes influentes dans mes intérêts. Ma maladie faisant des progrès, on me proposa de me décharger d'une partie de mon ouvrage, m'engageant quelques personnes marquantes d'entrer en relation avec M. d'Affry, gouverneur de Neuchâtel, mais elles s'y refusèrent, disant que M. d'Affry était trop jeune pour avoir confiance en lui. Celui-ci l'ayant su, fut tellement outré qu'il rejeta tout son ressentiment sur moi, quoique j'en fusse absolument innocente, et dès lors il ne me l'a jamais pardonné.

Ma maladie prenant un caractère toujours plus sérieux, d'après une consultation des médecins, je partis sans en rien dire en litière pour me rendre à Russwyl, à trois lieues de Lucerne, où je voulais boire les eaux minérales et j'en fis usage quelque temps avec un heureux succès. M. de la Boulaye, qui était allé me chercher à Berne, ne m'y trouvant pas, vint à Russwyl, se faisant passer sur la route pour un Italien, qui voyageait et ayant à ce qu'il me conta, essuyé beaucoup de mauvais propos qu'il me fallut avaler. Il me dit ensuite que son Excellence n'avait pas reçu de mes nouvelles pour longtemps, quoiqu'il se fut passé des événements dont elle aurait désiré être informé, tel que le passage considérable de français réfugiés, chantant des psaumes sur des bateaux, ce qu'elle aurait empêché, si elle en avait été avertie; puis d'autres choses importantes dont S. Ex. éprouvait du déplaisir. M'étant excusé sur la gravité de ma maladie qui m'avait fait précipiter mon départ sans que j'eusse le temps de l'avertir, il me pria de retourner à Berne aussitôt que je le pourrais, ce que je lui promis de faire dès que j'aurais achevé ma cure d'eau minérale dont j'éprouvais beaucoup de bien.

Dans ce temps-là je reçus la visite du père Gardien des capucins, accompagné par un antre frère, envoyés par le nonce du pape et un gentilhomme de Lucerne de la part de M. l'avoyer Durrler, pour me faire leurs compliments et m'engager d'aller dans la ville, où je serais plus commodément que dans un village, et où je pourrais faire porter tous les jours mes eaux minérales, m'offrant leurs carrosses pour m'y conduire et leurs maisons pour m'y loger. Je les remerciai ne pouvant plus prolonger mon séjour dans ce pays, et mon époux qui se rendit alors auprès de moi, fut encore leur porter à Lucerne l'expression de toute ma reconnaissance.

Nous partîmes de ce village au bout de quinze jours, mon mari m'accompagna jusqu'à Berne, d'où il se rendit chez lui. J'occupais mon ancien logement et je fis encore

un séjour de quatre mois dans cette ville où je reçus souvent la visite des gentilshommes de son Excellence. J'eus aussi occasion de rendre dans ce temps-là un service essentiel à l'épouse de M. Balthasar, en la recommandant à M. l'ambassadeur au sujet d'un procès qu'elle avait avec ses fils. Lorsqu'elle apporta la réponse de ce ministre j'étais malade et dans mon lit, auprès duquel elle posa sa lettre. Dans ce moment entra chez moi un de mes parents, qui, jettant les yeux dessus, dit en voyant le cachet, je connais par ce soleil qui éclaire trois cœurs que c'est une lettre de son Excellence. Un instant après il sortit de ma chambre, et par un sentiment d'envie et de jalousie il alla me dénoncer aux deux sénateurs secrets, MM. Richener et Ernst, comme une personne dangereuse et en intrigue avec l'ambassadeur du roi. C'était dans le temps où on voyait arriver tous les jours des Français réfugiés, publiant partout les vexations inouies que les dragons avaient exercées contre eux à cause de leur religion, ce qui mettait tout le peuple bernois en fureur. Comme c'était alors un crime de lèse-majesté que d'être en relation acec l'ambassadeur de France, les sénateurs secrets prirent d'abord feu sur cette accusation et la communiquèrent à tous ceux qui étaient opposés au parti français, et qui d'un commun accord arrangèrent de trousser le courrier que j'envoyais à Soleure et auquel, avec mes dépêches, ils prirent trois magnifiques tablettes à plaque d'argent brodées d'or, qui appartenaient à des premiers seigneurs de l'état, et dans lesquelles ils donnaient des avis importants à son Excellence et des réponses et éclaircissements sur ce qu'on avait exigé d'eux. Mais comme l'écriture était contrefaite, on ne put jamais les déchiffrer ni savoir à qui elles appartenaient et, après m'avoir assez tourmentée, mais sans succès, pour les dénoncer, ainsi qu'on le verra bientôt, on déposa ces tablettes dans le trésor de la ville.

Ils demandèrent ensuite aux deux avoyers la permission de se saisir de moi et de me conduire où l'on mettait les criminels d'état, comme étant en relation avec le ministre

de France, mais il le leur refusèrent jusqu'à ce que mon délit contre l'état fut constaté, d'autant que je n'étais plus leur sujette, étant mariée avec un étranger. Les sénateurs secrets ne voyant dans ce refus qu'une défaite de leur parti et croyant que les avoyers étaient d'intelligence avec moi, d'autant plus que l'un était mon proche parent, n'eurent aucun égard à leurs représentations et dès la même nuit deux sénateurs et quatre membres des Deux-Cents, tous armés et accompagnés de la garde de la ville avec le mousquet sur l'épaule, mèche allumée et balle en bouche, se rendirent à la maison où j'étais logée, m'enfoncèrent les portes et entrant tumultueusement dans ma chambre, ils m'arrêtèrent dans mon lit où j'étais malade, me firent lever impétueusement, et ne me permirent d'emporter d'autres hardes que ma robe de nuit. Ils habillèrent aussi promptement mon fils, fouillèrent toute ma chambre jusqu'à la paille du lit, m'enlevèrent soixante louisd'or et tous les papiers qui étaient dans ma cassette, ainsi qu'une bourse de jetons neufs, qu'ils crurent d'abord être de l'or. Après quoi me mettant avec mon fils au milieu d'eux, ils me conduisirent dans l'Ile, lieu où l'on enferme les prisonniers d'état, et me mirent dans un appartement dont les fenêtres étaient déjà fermées par de gros barreaux de fer, et le furent encore avec des planches pour intercepter la lumière du jour. Les sénateurs et les membres des Deux-Cents restèrent dans ma chambre, et les gardes dehors jusqu'à la rue. Alors on commença par me mettre une grosse et longue chaîne de fer aux poignets et au-dessus de la cheville des pieds, clouée par un bout à une grosse poutre ou tronc de bois. Mon fils, qui était présent, jettait des cris qui auraient touché les âmes les plus féroces, il tomba plusieurs fois en défaillance et perdit toute connaissance. J'eus beaucoup de peine de le tirer de cet évanouissement, et chaque fois qu'il voyait mes chaînes, c'étaient de nouveaux cris. Cette indignité ne diminua point mon courage, au contraire me roidissant de plus en plus contre ma mauvaise fortune, je pris la résolution de souffrir

toutes les tortures plutôt que de trahir la confiance, que mes parents et mes amis avaient en moi, et de m'exposer à la mort même, avant que de commettre une lâcheté, et je me fortifiai dans cette idée en considérant surtout, que devant ce tribut à la nature, je ne pouvais pas quitter la vie avec plus d'honneur, qu'en la sacrifiant pour le service du plus grand et du plus auguste des Monarques.

Dès le lendemain ils firent assembler le conseil des Deux-Cents, où ils annoncèrent avoir arrêté une Dame de la ville, surprise en intelligence avec l'ambassadeur de France; qu'elle était de la famille de Wattewille et qu'il résultait d'après cela, que tous ceux qui en faisaient partie, ainsi que leurs parents et alliés, eussent à s'éloigner du Conseil; c'est ce qu'ils furent obligés de faire, et il n'y resta que ceux du parti contraire à la France, et presque tous de petits bourgeois, auxquels on insinuait tout ce qu'on voulait, et qui avec tumulte élirent pour mes juges M. le trésorier Daxelhofer, qu'ils avaient envie de faire parvenir à la dignité d'avoyer par la destitution de M. d'Erlach ou par celle de M. de Sinner, son collègue [1]), M. le banneret Jenner, Messieurs les sénateurs secrets de Richener et d'Ernst, M. de Willading, devenu dès lors avoyer [2]), M. de Sturler [3]) qui l'a remplacé, M. de Wurstemberger, MM. Thormann, Berseth et trois autres; ces huit derniers juges tous proches parents les uns des autres et alors membres des Deux-Cents, composèrent une chambre de justice pour m'interroger criminellement et faire mon procès, et on leur donna tout pouvoir par un ordre scellé du grand ours.

M. de Lombach devait venir à Neufchâtel pour être parrain d'un enfant de M. de Merveilleux, son beau-frère, et quoiqu'il fut mon parent, il se chargea d'une lettre de

---

[1]) Kollege des Schultheißen Sigism. von Erlach war in den Jahren 1689 und 1690 Herr Joh. Ant. Kilchberger, und erst im J. 1696 ward Hr. Joh. Rudolf Sinner an seiner Stelle zum Schultheißen erwählt.

[2]) Im J. 1708.

[3]) Soll heißen Steiger, welcher 1720 Hrn. Willading ersetzte.

cette commission pour le gouvernement de Neufchâtel, dans laquelle on demandait pour l'avantage et la tranquillité publique que mon mari fut livré à M. Lombach et par lui conduit à Berne, pour y être interrogé sur tout ce dont j'étais accusée et ensuite confronté avec moi. Mais en ayant été averti à temps, il se rendit en Franche-Comté ; ce que ces Messieurs de Berne ayant appris, ils établirent une forte garde au village de Lengnau, par où il devait nécessairement passer, s'il voulait aller à Soleure. Heureusement qu'il en fut encore informé, qu'il fit un détour et évita ainsi le piége. Sa personne fut ainsi à prix pour qui pourrait le saisir vivant et le livrer à Berne, et M. Lombach à son retour prit à son service un domestique qui avait été au mien, prétendant qu'il le ferait causer et découvrirait ainsi mes correspondances ; mais comme je ne l'avais jamais mené avec moi ni rien confié, ce fut en vain qu'il se donna beaucoup de peine pour lui faire dire ce qu'il ne savait pas. Il le garda trois mois, se fit rembourser ses gages et toutes ses dépenses, ainsi que son voyage à Neufchâtel, qu'on m'obligea de rembourser, de manière que l'étrenne qu'il donna à son filleul ne lui coûta pas cher.

Mes juges ne tardèrent pas à venir m'interroger, après s'être cependant informé, si j'étais en état de les écouter, vu qu'ils n'ignoraient pas que javais peu de santé ; mais quelque fâcheux que fut mon état, je ne les renvoyais jamais, me reposant sur le secours et l'assistance de mon Dieu, qui en effet me soutint miraculeusement. MM. Daxelhofer et de Jenner, comme principaux commissaires, s'assirent, mais toujours le chapeau bas, ce que j'attribuai à la considération due à ma naissance. Les deux sénateurs secrets, l'hallebarde à la main, restèrent debout, ainsi que les huit membres des Deux-Cents, mais ceux-ci sans armes et chapeaux. On me fit asseoir au milieu d'eux, après quoi M. Daxelhofer débuta à peu près dans ces termes: Je vous prie, Madame, de croire que ce n'est pas de mon propre mouvement, mais par ordre souverain de mes supérieurs, auxquels je dois toute

obéissance, que je viens remplir une fonction aussi affligeante. Je connais trop vos parents qui représentent si bien parmi nous, et que tout le monde considère comme de dignes membres et appuis de notre république, et j'ai aussi trop présent à la mémoire vos ancêtres qui ont si bien mérité de l'état par leurs bons et grands services, pour n'être pas affligé de cette commission. Mes collègues vous en diront autant et s'il ne s'agissait d'un cas qui intéresse tout l'état, par suite de l'intelligence et des relations que vous avez eues avec l'ambassadeur de France, dont le roi est devenu un second Attila et le fléau de notre sainte religion, nous n'en serions pas venu à ces extrémites avec vous. Mais ce prince, après avoir chassé de son royaume tous ceux qu'il a forcés d'abjurer contre le sentiment de leur conscience, tant par la fureur de ses dragons qui les ont désolés, que par ceux qu'il a envoyés aux galères ou mis dans les couvents, d'où nous les voyons déserter tous les jours, et arriver en foule dans notre pays, après avoir été contraints d'abandonner leurs biens pour sauver leur vie, malgré l'édit de Nantes, que ce prince avait si solennellement promis et juré plusieurs fois d'observer inviolablement, — nous ne pouvons, dis-je, croire autre chose sinon qu'il nous en veut à cause de notre religion, et qu'il ne cherche qu'à brouiller notre état et mettre de la confusion parmi nous; à quoi il a commencé de réussir en attirant plusieurs de nos magistrats dans son parti. Il s'est principalement servi de votre ministère pour y parvenir, ce que nous avons particulièrement reconnu par les magnifiques tablettes qu'on a pris à votre courier; par le chiffre et autres papiers qu'on a trouvés dans votre cassette et particulièrement par votre dernière lettre, dans laquelle vous donnez avis à l'ambassadeur des secrets de l'Etat, dont personne n'avait connaissance que les trésoriers et bannerets; donc il faut que quelqu'un d'entre eux ait violé ses serments pour vous les déclarer.

Vous comprenez, Madame, qu'on ne peut pas souffrir des intelligences aussi criminelles, et que nous avons un

puissant intérêt pour notre sûreté, de les découvrir; vous concevrez aussi à présent qu'on vous a fait illusion, en vous engageant dans ces dangereuses relations, dont vous n'avez pas prévu les conséquences. Nous aimons à croire, Madame, qu'une aussi belle âme que la vôtre, qui a de l'amour pour sa patrie, et du zèle pour sa religion, ne voudra pas différer de nous faire connaître ceux qui vous ont entraînée dans un si mauvais pas, et qui ont oublié leur devoir et leurs serments, pour les faire punir comme ils le méritent; et comme par-là l'état vous devra sa tranquillité, je suis autorisé de sa part, de vous promettre des récompenses proportionnées à ce grand service, une entière libération de vos chaînes et des avantages pour votre famille qui surpasseront vos espérances.

Je leur répondis: Je n'entre pas, Messieurs, dans les motifs qui ont engagé le roi à vouloir faire changer de religion à ses sujets; cela est hors de ma compétence, et il ne m'appartient pas de pénétrer ses vues. Mais que sous ce prétexte et par ce qu'on me croit d'intelligence avec ses ministres, on ait en moi violé le droit des gens et la sûreté publique en me faisant arrêter et charger de chaînes, c'est ce que vous aurez de la peine de justifier à la postérité. Si j'étais encore votre sujette, vous auriez eu les apparences en votre faveur; mais étant mariée à un étranger, sujet d'un prince français, j'ai pu avoir des relations avec l'ambassadeur du roi, sans que cela intéresse votre gouvernement, et dans la vue de procurer de meilleurs emplois à mon mari que ceux dont il est actuellement pourvu. Si dans ces relations vous pouvez me prouver que j'aie transmis quelque chose de pernicieux contre votre état, je passe condamnation; et il n'y a pas d'apparence non plus qu'une partie des chefs de votre république, si je les en avais sollicité, eussent voulu se confier à une femme, vu la légèreté qu'on attribue à notre sexe; ainsi, Messieurs, vous avez pris l'alarme mal à propos. Si ces magnifiques tablettes vous ont donné des soupçons, j'aurais pu les détruire en vous informant

qu'elles sont à moi, qui ai toujours eu du plaisir d'avoir quelque chose de beau et de propre, et ce qui est écrit, c'est à l'aventure et je l'ignore moi-même. Quant aux secrets de l'état qui ne devaient être connus que des trésoriers et bannerets, ils m'ont été révélés par une personne qui les entendit par hasard sans qu'on s'en doutasse et du nom même de laquelle je ne me souviens pas. Ainsi j'espère, Messieurs, que revenus de vos préventions, vous n'hésiterez pas de m'ôter mes chaînes et de me rendre ma liberté.

M. Berseth s'adressant alors à mon fils, le pressa de m'engager à tout confesser, qu'autrement c'était fait de ma vie; mais ses avis n'ayant rien produit, M. Daxelhofer ajouta: tout ce que vous dites, Madame, pour déguiser la vérité, ne nous éblouira point, et nous ne la voyons que trop clairement. Il faudra donc en venir à un moyen qui nous satisfasse; ainsi, Madame, rentrez en vous-même et vous y déterminez de bonne grâce, puisque de gré ou de force, il faudra y venir. Nous voulons bien vous donner du temps pour y penser sérieusement, dans l'espérance que lors de notre première réunion vous déchargerez entièrement votre âme et votre conscience. Ensuite ils sortirent et emmenèrent mon fils, ce qui n'arriva pas sans un grand attendrissement de part et d'autre. Il le mirent dans la rue pour voir où il se rendrait, mais comme ce pauvre enfant ne savait que devenir ni où aller, ils l'envoyèrent à Valengin par un courier qui le déposa chez des parents de mon mari. Ceux-ci, par un motif d'intérêt, se conduisirent fort mal avec lui, ne pensant qu'à le dépouiller. Lorsque son père leur demanda de le lui renvoyer en Franche-Comté, il eut bien de la peine de l'obtenir, et cet enfant, naturellement bien et bien-portant, lui arriva dans un pitoyable état.

Ma nourriture pendant que je fus retenue dans les prisons de l'Isle me fut alternativement fournie par chaque abbaye, et les principaux de ces abbayes mangeaient avec moi après avoir fait goûter par deux personnes les mets et le vin qu'on me présentait, dans la crainte qu'on ne cher-

chasse à m'empoisonner. Au second interrogatoire qui se fit dans la même formalité, M. Daxelhofer me dit: on a été fort surpris, Madame, au conseil des Deux-Cents, lorsque nous avons rendu compte des exhortations que nous avons entreprises, qu'elles ayent été absolument infructueuses et que l'influence de la France ait tellement captivé votre esprit, que l'intérêt de votre patrie n'y trouve plus de place. Mais on espère cependant que celles-ci seront plus efficaces, d'autant que la France ni ses adhésions ne vous sauveront pas, et que ce n'est que par un aveu franc et sincère que vous pouvez vous tirer de cette mauvaise affaire. Donnez donc gloire à Dieu en répondant avec vérité à cet interrrogatoire.

D. A quels seigneurs appartiennent les magnifiques tablettes qu'on a prises à votre courier? Il n'y a aucune apparence qu'elles fussent à vous, puisqu'on aurait beaucoup de peine d'en trouver de pareilles en Suisse, et que signifie l'écriture en chiffre et contrefaite qu'elles contenaient. Si elles vous avaient appartenu, pourquoi les envoyer avec des caractères que vous ne connaissez point, et de quel usage pouvaient-elles vous être à Soleure. Vous serez, je le suppose, assez embarassée de répondre à ces questions.

R. Je voulais à cause de leur beauté et de la propreté avec laquelle elles étaient travaillées, en faire cadeau aux gentilshommes de S. Exc. Je n'ai d'ailleurs donné aucune attention à ce qui y était écrit en chiffre déjà lorsque je les achetais, et aucun Seigneur de Berne ne les a vues.

D. Qui vous les a vendues?

R. Des marchands étrangers.

D. Le banneret de Jenner me demanda ce que venait faire si souvent à Berne M. de la Boulaye, premier secrétaire, et un autre gentilhomme de l'ambassade? Que c'était sans doute pour s'informer des affaires de l'état, et qu'ils ne se seraient pas toujours rendus chez moi, si je ne les avais servis utilement.

R. Je ne sais autre chose de leurs intentions en venant à Berne que celle de s'y divertir et de voir ce que cette ville offre de remarquable, et ce n'est pas seulement à moi qu'ils faisaient des visites, mais aussi à Madame de Willading, à la fille de M. le banneret Kirchberger, à celle de M. le banneret Chrider [Güder] et à d'autres dames, auxquelles on pourrait demander aussi bien qu'à moi, quel était le sujet de nos conversations.

D. Il ne s'agit pas actuellement de ces dames, mais de vous qui êtes interrogée.

R. Nos conversations roulaient sur les affaires du temps, et je les ai souvent priés d'intercéder auprès de notre prince en faveur de mon mari pour qu'il obtint un autre emploi. Ce n'est pas d'affaires d'état que des gentilshommes s'entretiennent avec des dames.

D. Et tant de leurs lettres qu'on a trouvées dans votre cassette que signifient-elles?

R. Elles ne disent rien qui puisse sous aucun rapport intéresser votre état.

Là-dessus m'ayant fait la lecture de quelques-unes de ces lettres, je leur en donnai une explication plausible, mais insignifiante, et dont le banneret Jenner fut si irrité qu'il s'écria: O femme! toutes tes défaites ne te serviront à rien et il faudra que tu dises la vérité. Je lui répondis, en le remettant à sa place et avec l'expression qu'il méritait: que si ma mauvaise fortune me mettait dans ce moment en son pouvoir, cela ne lui donnait aucun titre d'employer ce ton indécent, qui ne lui convenait en aucune manière et de me traiter aussi indignement. Alors M. Daxelhofer le reprit et lui dit, que ce n'était pas ainsi qu'on parlait aux dames.

D. Que dites-vous du chiffre trouvé dans votre cassette où tous les principaux de l'état sont nommés avec un nom supposé, afin de pouvoir en parler sans qu'ils soient soupçonnés. N'est-ce pas une preuve de votre intelligence avec la plupart d'entre eux?

R. Vous voyez, Messieurs, que c'est une plaisanterie, et que dans le cas contraire vous ne seriez pas nommés, puisque vous savez bien que je n'ai jamais eu de relations avec vous.

D. Si nous y sommes nommés c'est pour masquer les autres et aussi d'avertir de tout ce que vous apprendrez sur notre compte, ainsi votre excuse ne signifie rien.

R. Prouvez-moi, Messieurs, et nommez-moi les personnes avec lesquelles vous prétendez que j'aie eu des relations repréhensibles, et je passerai condamnation.

D. Ne vous a-t-on pas vue, Madame, aller souvent chez M. l'avoyer d'Erlach, et qu'y alliez-vous faire, si ce n'était pour apprendre les affaires de l'état et en informer l'ambassadeur? Chacun sait que ce chef de la république a le cœur fançais, et qu'il concourt avec autant d'empressement que de passion à toutes les demandes faites par ce ministre.

R. J'ai toujours vudans M. l'avoyer d'Erlach un magistrat aussi intègre qu'un parent généreux et extrémement bon pour moi. J'en ai particulièrement fait l'expérience dans différentes circonstances de ma vie où il a agi en père avec moi, m'ayant constamment honorée de ses sages et prudents avis. Je lui ai d'ailleurs toujours reconnu une telle grandeur d'âme, que si j'avais eu l'idée de lui demander la plus petite chose en matière d'état, je ne l'aurais pas osé par une suite de l'estime et du respect que j'avais pour lui.

D. Qu'avez-vous eu de particulier avec M. l'avoyer Sinner? [1]) Il faut que vous soyez d'intelligence avec lui, et lui avec l'ambassadeur, puisque chaque fois qu'on parle de vous et de votre affaire, on le voit triste et rêveur et jeter de temps à autre de grands et profonds soupirs.

R. J'attribue ces sentiments à la bonté de son âme et à la compassion qu'il éprouve de mes infortunes et non à d'autres motifs, n'ayant pas eu de relations avec lui.

---

[1]) S. die Anmerkung zu S. 99.

D. Vous n'en direz pas autant du banneret[1]) Kilchberger, auquel, étant à Baden, vous avez porté beaucoup d'argent. D'où vous venait cet or et qui vous avait chargée de le lui remettre?

R. Je n'ai parlé à M. Kilchberger que lorsqu'il vint me demander en mariage à mes parents, et qu'il me conduisit en carrosse au temple avec mon premier mari. J'ai bien été dès lors à Baden pour ma santé, mais sans lui avoir parlé, encore moins lui avoir porté ni or ni argent; ainsi ceux qui vous l'on dit, ont été mal informés.

D. Que dites-vous du banneret de Grafenried (il est dès lors devenu avoyer)[2]), n'est-il pas aussi compris dans vos relations avec l'ambassadeur? Si cela n'était pas, nous ne le verrions pas toujours s'absenter du conseil, quand on s'y rend pour ce qui vous concerne.

R. il n'y a ni gloire ni honneur à procéder criminellement contre une femme innocente, sans appui et sans protection, exposée à la rage et à la fureur de ses plus cruels et implacables ennemis, et cela dans une chose où elle n'a eu aucun tort. C'est sans doute la cause qui l'empêche de se trouver au conseil, afin d'éviter de participer à ce ministère d'iniquités.

D. Enfin, Madame, il faut, quelle résistance que vous y apportiez, que vous nous nommiez celui d'entre nos trésoriers ou bannerets qui vous a révélé les secrets de l'état, inconnus à tout autre qu'à eux. Car comment croire que vous les ayez appris par hasard comme vous le dites, et d'une personne dont vous ne vous rappelez pas même le nom. Des affaires de cette importance ne se divulguent pas inconsidérément, ni sans de grandes précautions. Ne serait-ce point le banneret de Buren? Nous savons qu'il est votre parent.

R. Je ne l'ai pas vu depuis longtemps, et je vous ai déjà répondu sur cet objet.

---

[1]) Soll heißen avoyer, wie oben S. 86.
[2]) Venner wurde er erst im J. 1693, Schultheiß 1701.

Le banneret de Jenner me dit alors d'un ton qui me déplut: c'est sans doute, Madame, parce que votre mari n'a pas de fortune, et pour en acquérir une qui vous mit à même de vivre d'une manière analogue à votre naissance, que vous vous êtes mêlée de cette intrigue, afin d'en obtenir par des voies aussi obliques.

Blessée de son observation et de son ton, je lui répondis, que ni mes parents, ni mon mari n'auraient jamais employé des voies injustes pour en acquérir, que mon époux possédait encore le bien qu'il avait hérité de père et mère, et que tout modique qu'il était, il avait pu r'habiller de pied en cap un Jenner de ses parents, qui, dépouillé par des soldats, était venu implorer son secours. Vous parlez de notre pauvreté, Monsieur, ajoutai-je, nous n'avons jamais fait faire de fausse monnaye pour nous enrichir comme des personnes l'ont fait; et chacun sait que lors de votre mariage, la fortune de votre femme comprise, vous n'aviez pas trente mille livres, et présentement vous en possédez au-delà de trois cent mille. M. Daxelhofer m'interrompant, dit, qu'il n'est pas question de cela, mais il s'agit de nous découvrir vos intrigues et vos complices que LL. EE. veulent connaître de gré ou de force, si non, vous passerez mal votre temps. Nous vous le disons encore une fois avec douceur, afin que vous ne vous fassiez point tourmenter mal à propos.

Quelques jours après on m'envoya les trois principaux ministres de Berne, qui m'exhortèrent en vain et firent tous leurs efforts pour m'obliger à déclarer mes intrigues et nommer mes complices. Mais je leur répondis toujours, que n'en ayant point, je ne pouvais accuser personne.

Mes juges vinrent ensuite me voir pour la troisième fois, et me pressèrent de la manière la plus forte sur tous les points déjà indiqués, mais leur ayant toujours répondu de la même manière, le banneret de Jenner, toujours brutal et emporté, me dit, qu'il voulait absolument savoir, ce que M. de la Boulaye m'avait dit dans tant de conversations que

nous avions eu ensemble. Je répondis ne me souvenir que de la dernière, dans laquelle il m'avait dit, qu'il ne connaissait pas de plus cruel ennemi de la France, que le banneret de Jenner, et qu'il ferait une fin malheureuse.

Mes juges ne voulurent pas que le secrétaire de la commission (Wyss) rédigeat cela dans mon procès. Mais M. de Wittenbach, membre des Deux-Cents et l'un de mes juges, répéta ma réponse dans le conseil, ce qui mit ce banneret en fureur, et il protesta qu'il ne m'examinerait plus, si on ne me conduisait autre part et hors de toute communication.

Il intervint alors un ordre du conseil pour me transférer dans la prison publique de la ville, où mes juges procédèrent contre moi à rigueur, puisque la douceur n'avait rien produit. En attendant on mit la nuit un corps de gardes devant la maison de M. d'Erlach, et un autre devant celle de M. le haut-commandant de Wattewille, pour empêcher qu'on ne m'enlevasse en me conduisant d'un lieu à l'autre. La même nuit on me fit sortir de l'Isle, entourée de gardes, et on me conduisit avec beaucup de précautions dans la prison publique, où on avait auparavant bouché la fenêtre de mon appartement avec une grande et épaisse couverture, afin que je ne puisse être vue ni voir personne. Dès lors je mangeai toujours seule, entourée de soldats armés jusqu'aux dents, et on ne me servait qu'après avoir goûté mes viandes et mon breuvage.

Mes juges m'y vinrent interroger comme une personne dévouée à leur merci et discrétion, puisque je n'avais plus que mon Dieu pour appui. D'abord ils me dirent, que comme j'avais fortement assuré, que je n'avais aucune liaison avec M. l'ambassadeur de France, et que je ne connaissais, ni ne soupçonnais personne de la ville qui eut des relations avec lui, ni avec sa maison, que l'on voulait bien s'en rapporter à moi, et que si je voulais en prêter le serment solennel, on m'ôterait ma chaîne et on me rendrait ma liberté. Je leur répondis que leur loi n'admettant aucune femme à

prêter serment, je ne voulais pas la violer. On me répliqua, qu'on ne me regardait pas comme une femme ordinaire, mais comme une âme forte, en faveur de laquelle la loi pouvait avoir des exceptions. Mais je refusais cette exception, et je leur dis, que je m'en tiendrais au texte de la loi. En attendant ma résolution, ils me conjurèrent encore par les manes de mes ancêtres, de ne pas les contraindre en niant tous les faits, d'en venir aux extrémités avec moi. Je les assurais que ma conscience ne me reprochait aucun tort à leur égard, j'étais résolue à tout souffrir, mais que je les priais encore de considérer que je n'étais plus leur sujette, et que si Dieu avait permis que je tombasse entre leurs mains, ils ne devaient pas abuser de leur autorité et se souvenir qu'eux aussi étaient entre les mains de Dieu qui tôt ou tard me vengerait.

Après quoi ils commencèrent mes tourments par me joindre ensemble les deux pouces, et avec un instrument de fer et à vis on les serra si fort, que le sang en coula d'abord. On me laissa longtemps dans cet état, et quand on m'ôta cet instrument, mes pouces se trouvèrent tellement meurtris, que les deux ongles tombèrent et que j'en ressentis une douleur inexprimable. Je supportais néanmoins ce tourment avec une constance dont ils furent tous étonnés, me contentant de leur dire qu'ils rendraient compte à Dieu de leur cruauté envers une personne dont le sang criait vengeance. Mes juges suspendirent leurs visites, jusqu'à ce que mes plaies furent un peu consolidées, ensuite ils revinrent à la charge, en me faisant attacher la corde de la question aux poignets, et m'élevant avec une poulie, les bras renversés, ce que je supportais avec la même fermeté.

Quelques jours après ils me firent attacher la pierre de vingt-cinq livres au-dessus de la cheville des pieds et lier les deux poignets derrière le dos, et ne sachant plus alors sur quoi me questionner, ils me dirent que j'avais adopté le sang d'autrui, que l'enfant, qu'ils avaient vu avec moi et que je disais être le mien, ne l'était pas, mais qu'il appar-

tenait à M. l'avoyer d'Erlach et à une femme de Paris de la première distinction, réfugiée à Berne et qui de là passa en Angleterre. Ils me sommèrent d'en convenir ou qu'on me le ferait par la force des tourments. Je leur répondis que rien n'était plus faux que leur accusation, qu'on pourrait aisément justifier le contraire à Berne et chez moi, mais ne voulant pas me croire, ils me firent élever avec des poulies dans l'état que je viens de dépeindre, et me laissèrent ainsi assez longtemps, moi continuant à leur assurer que le père de cet enfant était mon mari. J'en eus les bras démis et ne pus m'en servir pendant bien du temps. Non contents de m'avoir aussi cruellement qu'injustement tourmentée, ils firent aller à l'Hôtel-de-Ville Mad. de Tschudi et quelques personnes de Valengin, qui se trouvaient par hasard alors à Berne, et leur firent déclarer par serment, s'ils savaient à qui cet enfant appartenait. Mad. de Tschudi attesta avoir assisté en personne à mes couches et les gens de Valengin affirmèrent par le serment, qu'ils ne lui connaissaient point d'autre père et mère que mon mari et moi.

Enfin mes juges supposant que par la violence des tourments ils vaincraient ma résolution et ma constance, ils ordonnèrent de mettre du fil d'archal dans les cordelettes dont ils liaient mes bras et mes jambes, qui pénétrerait dans mes chairs et me causerait plus de douleur. Au lieu de la pierre de 25 livres, et par une barbarie sans exemple, ils m'attachèrent aux pieds celle de cinquante, et on m'enleva encore toujours les bras renversés jusqu'au plus haut de la chambre de question dont on avait découvert le toit [!?], afin que le peuple put me voir dans cet état depuis la rue et reconnaître que je n'étais point épargnée. Mais implorant le secours de mon Dieu, et m'adressant au banneret de Jenner, je l'assurais que tout déplorable qu'était ma situation, je ne la changerais pas avec la sienne. On me laissa longtemps dans cette position, souffrant des douleurs et angoisses mortelles, mon sang coulant de mes bras et de mes jambes par les profondes cicatrices qu'avaient faites ces cordes et ce

fil d'archal, au point de tomber presqu'en faiblesse. Enfin on me descendit pour ne pas me voir mourir à la torture; mais mes bras furent tellement démis, que pendant près d'un mois il fallut qu'une femme me donnât à manger comme à un enfant, et il est résulté de la terrible extension de mon corps des accidents et des maux, que les meilleurs médecins n'ont pu traiter, qui me font éprouver des douleurs presque continuelles et dont je ne guérirai jamais. Cependant on mit des appareils sur mes playes, afin de pouvoir me faire éprouver un nouveau supplice. C'est ce qui arriva au bout de quelque temps, qu'on inventa une autre torture. On fit faire une chemise de fil d'archal et de cordelettes tissés ensemble; elle fut travaillée en 24 heures, et deux femmes, après m'avoir ôté ma robe de chambre et ma chemise, la mirent sur mon corps nu, et m'emmaillotèrent comme un petit enfant, mais avec tant de force et de violence qu'elle pénétra dans mon corps et le mit en sang. Les douleurs m'obligèrent à de telles contorsions que j'en devins aussi hideuse que méconnaissable. Le tourment dura jusqu'à ce que mes bourreaux s'en lassèrent. Ceci m'arriva à la fin de 1689.

La nuit de Noël deux de mes juges entrèrent dans ma prison et me dirent avoir l'ordre de m'assurer, que si je voulais accuser M. l'avoyer d'Erlach et le dénoncer comme ayant été en relation et en intelligence avec l'ambassadeur de France, on me promettait de me mettre en liberté, de me donner une très-forte pension, et à mon mari la bourgeoisie de Berne. Mais je rejettais leurs offres avec indignation et les assurai, que je ne commettrai jamais une bassesse et une injustice aussi révoltante.

Après les fêtes mes juges vinrent encore une fois me voir et n'épargnèrent ni promesses, ni menaces pour me faire avouer mes complices, jusqu'à m'assurer, que si rien ne pouvait m'ébranler, ils me feraient tuer par quatre chevaux. Je leur répondis que mon corps et ma vie étaient en leur pouvoir, mais non pas mon âme qui ne relevait que de

Dieu, à qui je la rendrai pure et sans tâche, et que je ne ferai tort à personne en l'accusant injustement. Ils me dirent encore que tous mes refus d'avouer ne me sauveraient pas du dernier supplice, ayant trop de preuves contre moi d'une criminelle correspondance et intelligence avec l'ambassadeur du roi, aussi dangereuse que préjudiciable pour leur état et que je devais m'y préparer. Alors enflammée d'une juste colère, je leur répondis, qu'ils devraient plutôt s'occuper de réprimer et de punir ceux d'entre eux, qui par le scandale de leur vie publique et particulière déshonoraient leur état, que de chercher de pousser à bout une personne innocente, qu'ils ne trouvent coupable, que parce qu'elle ne veut pas être complice de leur injustice et de leur animosité contre les plus dignes et les plus respectables soutiens de leur république. A ces mots ils sortirent comme reprochés par leur conscience, mais après avoir consulté entre eux, ils jugèrent sans doute qu'il fallait nécessairement me faire mourir, dans la crainte, que je ne divulgasse à toute la terre leur injustice et leur cruauté, et étouffer ainsi par ma mort le souvenir de toutes choses. S'étant donc assemblés dans ce but, leur sentence fut que j'aurai la tête tranchée, et finirai ainsi ma vie par l'épée, et que tous mes biens étaient confisqués au profit de LL. EE. de Berne. Cette injuste sentence fut aisément confirmée par le conseil des Deux-Cents, puisqu'en ayant fait sortir tous mes parents et alliés, il n'y restait presque plus que des personnes d'une naissance très-peu distinguée et ignorant la plupart les lois et coutumes de l'état.

On vint aussitôt m'annoncer cette sentence, et pour me préparer à la mort on m'envoya deux ministres, qui jour et nuit jusqu'au samedi de mon exécution ne cessèrent pour m'en ôter la frayeur, de me citer plusieurs beaux passages de l'Ecriture sainte. Je les assurai que je savais très-bien que tôt ou tard il fallait payer le tribut dû à la nature, qu'on avait dans les siècles derniers fait mourir injustement beaucoup de personnes illustres, que j'imiterai l'exemple de

plusieurs, et que je fondais toute mon espérance sur Dieu, protecteur de mon innocence. Mais que comme ma condamnation était injuste, n'ayant conspiré ni contre l'état, ni contre personne, j'osais croire qu'un jour il demanderait à mes juges compte de mon sang; que mon seul regret en mourant était de quitter un époux qui m'aimait tendrement et un enfant dans la plus tendre jeunesse et duquel j'aurais désiré pouvoir surveiller l'éducation et lui faire en donner une digne de ma naissance. Alors M. Bachmann, doyen du clergé de Berne, me dit: Monstre! Osez-vous bien vous dire innocente, après avoir eu une intelligence criminelle avec l'ambassadeur d'un roi le plus cruel et le plus injuste que l'on ait jamais vu, qui a violé les traités les plus solennels en persécutant tous ses sujets de notre religion, et en l'abolissant dans ses états; aussi voyez-vous ces malheureux contraints d'abandonner tous leurs biens, pour ne pas trahir leur confiance et sauver leur vie, arriver par centaines chez nous et dans tous les lieux où elle est professée. Je ne daignai pas lui répondre, et je me contentai de les prier tous de me laisser quelques moments seule pour faire ma paix avec mon Dieu et me disposer à aller courageusement à la mort; ce qu'ils furent obligés de faire.

Le samedi, quoiqu'on eut déjà dressé l'échafaud et la tribune d'où on devait publiquement prononcer ma sentence, on fut fort étonné d'apprendre que mes juges avaient renvoyé l'exécution au mardi suivant, qui était le jour du grand marché, afin de la rendre plus solennelle. Elle me fut encore annoncée et c'était, pour ainsi dire, mourir une seconde fois. En attendant on doubla tous les postes, entre autres celui de l'Hôtel-de-Ville, de la chancellerie et de l'arsenal, et toutes les nuits on faisait de fréquentes patrouilles. Le jour fatal étant arrivé, on vit la tribune ouverte, le bourreau présent avec l'épée dont il devait me trancher la tête, et le carrosse de mon frère aîné tendu de noir, pour recevoir mon corps après que la tête en serait séparée. Je fus conduite au lieu de l'exécution par les gardes et sergents de justice.

On lut d'abord publiquement mon procès et ma sentence. Après quoi M. le sénateur de Tscharner, qui était alors grand sautier et en cette qualité l'avocat ordinaire des condamnés, se leva et par un discours fort pathétique sur la faiblesse de notre sexe, et les diverses extrémités où elle peut nous porter, observa ensuite avec beaucoup d'éloquence, que ma faute n'avait été suivie d'aveux, événement sinistre pour l'état, que je devais être considérée comme étrangère et par conséquent moins criminelle ; qu'on ne punissait pas toujours la volonté, quand elle n'était suivie d'aucun mauvais effet ; que l'on devait d'ailleurs faire attention à ma naissance, pour ne pas faire une flétrissure à une noble famille, qui de tout temps avait bien mérité de l'état, et qu'ainsi il concluait à me faire grâce de la vie.

Alors tous mes parents, assemblés en corps, parûrent devant le tribunal en habits et longs manteaux noirs, en signe de deuil et représentèrent à mes juges, que par la lecture de mon procès, ils n'avaient pas entendu que j'eusse rien fait qui méritât la mort ; qu'ils remarquaient au contraire par la conduite extraordinaire et inouïe que l'on avait tenue avec leur parente, qu'on n'avait eu autre chose en vue que de flétrir leur famille, à laquelle on ne pouvait rien reprocher, s'étant toujours conservée pure et sans tâche. Qu'ils les priaient de se souvenir de leurs services, que l'état leur était redevable de la conquête de La Côte et d'une partie du pays de Vaud, et que si leur parente devait être victime de leur cruauté, ils leur protestaient qu'ils quitteraient tous une patrie aussi ingrate pour aller dans d'autres pays, où il leur serait rendu plus de justice. Qu'ils les priaient de vouloir bien donner une sérieuse attention à ce qu'ils venaient de leur dire et de révoquer leur sentence. Les juges étant là-dessus retournés en jugement, rapportèrent par sentence, que par considération pour ma famille, ils me faisaient grâce de la vie et qu'ils commuaient l'arrêt de mort à celui d'être conduite au Brésil pour y finir mes jours.

En entendant cette sentence, je m'écriai que je ne l'acceptais point et que j'aimais mieux subir leur arrêt de mort. Mes parents se plaignirent aussi que par cette seconde sentence, bien loin de me faire grâce, ils me feraient souffrir mille morts, et qu'il était sans exemple, qu'on eusse jamais condamné une personne de mon sexe à une pareille peine, qu'ainsi ils en demandaient la révocation.

Les juges allèrent de nouveau en chambre et changèrent cette peine en celle d'être enfermée toute ma vie. Ni moi ni mes parents n'ayant voulu encore l'agréer, ils rendirent une autre sentence qui me confinait pendant ma vie dans la forteresse d'Arbourg.

Mes parents et moi n'en étant pas encore contents, ils se déterminèrent enfin à prononcer, qu'ils me rendaient à mes parents, à charge de ne pouvoir sortir de l'enceinte de la ville de Berne et de payer tous les dépens et les frais de ma détention.

Mes parents leur dirent sur le premier point, qu'ils ne voulaient pas violer la loi de Dieu, en séparant ce qu'il avait conjoint, et à l'égard de l'autre, que j'avais assez souffert pour être exempte de tous dépens.

Ils répondirent qu'ils ne changeaient rien à leur sentence à l'égard des frais et témoignèrent à mes parents, que si je recouvrais ma liberté, je ne manquerai pas de les diffamer partout. Ceux-ci dirent, qu'en effet je n'avais pas à me louer d'eux, mais qu'ils m'exhorteraient à me modérer. Sur ce ils consentirent à mon départ après dépens payés, qui se sont élevés à plus de deux-cents pistoles.

Ces différentes sentences occupèrent mes juges, mes parents et l'auditoire depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir [1]). Après quoi on me reconduisit dans la chambre que j'occupais dans la prison, jusqu'à ce que mes parents vinssent m'y chercher. Le major de Wattewille, mon neuveu, s'y rendit ensuite et me conduisisit chez mon

---

[1]) Man vergleiche mit dieser pompösen Darstellung ihrer Begnadigung die unten als Beilage II folgenden Auszüge aus dem Thurmbuche.

frère aîné, ancien baillif de Romainmotier. Mais celui-ci, naturellement avare, qui connaissait mon caractère indépendant et qui craignait que je lui échapasse, et qu'il ne fut obligé de payer seul les dépens de mon procès, me fit surveiller dans une chambre haute, où je me trouvais presqu'aussi mal logée que dans ma prison. Enfin j'eus encre et papier, et par une personne que mon mari envoyait secrètement toutes les semaines à Berne chez de nos amis particuliers, je pus lui écrire l'état des choses. Dès qu'il en fut informé, il m'envoya notre fils unique avec l'argent nécessaire pour acquitter tous ces frais et dépens, cousu dans la ceinture de ses culottes. Je fus doublement réjouie par l'arrivée de ce cher enfant en fort bon équipage et dont la vue me fit verser bien des larmes de joie. Je remis cette somme au fils même de mon frère, colonel des dragons, qui acquitta tout ce qu'on réclama de moi. Peu de temps après je renvoyai mon fils à son père. Celui-ci par son homme d'affaires m'envoya son meilleur cheval. Dès qu'il fut arrivé, je quittai Berne, et je fis sur cette ville en sortant des portes, les mêmes lamentations que notre Seigneur fit sur celle de Jérusalem.

Comme mon cheval était fort bon, je sortis bien vite de ces terres ennemies, et j'arrivai le même jour à Sonceboz, village de l'évêché de Bâle, où mon époux et mon fils m'attendaient. Je n'entreprendrai pas de dépeindre notre attendrissement réciproque, après une aussi longue et cruelle séparation. M. de la Boulaye s'y rendit presqu'en même temps que nous. Il partagea nos transports de joie et vit avec horreur les marques funestes de la cruauté de mes ennemis, car les ongles de mes deux pouces n'étaient pas encore revenus, et ce n'étaient pas les seules que je portais de leur barbarie. Après avoir passé quelque temps avec nous, M. de la Boulaye reprit la route de Soleure, et nous celle de Franche-Comté, pour nous rendre dans un village sur la frontière, appelé Charguemont, où mon mari avait demeuré pendant son exil.

Dans ce temps-là mon mari reçut des lettres de nos parents, officiers en Hollande, qui l'avertissaient que les alliés avaient formé le dessein de faire le siège de Nice, afin de pénétrer par-là dans la Provence. Il en avertit par un courrier M. de Lafond, intendant à Besançon, qui en informa aussitôt la cour, et l'armée du roi prévint les ennemis, en faisant elle-même le siège de cette place et en s'en rendant maître. Mon mari a encore la lettre de M. l'intendant, par laquelle il le remercie de la part de M. le marquis de Louvois, et lui promettait que ce service signalé ne serait point oublié. Mais par la mort de ce ministre, arrivée tôt après, et le départ de M. de Lafond pour l'armée d'Allemagne, dont il fut nommé intendant, cette promesse n'eut aucun effet.

Au bout de quelques jours nous nous rendîmes à Besançon, où M. Guillemin, médecin du roi, reçut l'ordre de venir me voir et de me traiter, ce qu'il fit avec beaucoup de soin. Tous les remèdes qu'il m'ordonnait, se préparaient en sa présence, de même que les bains qu'il voulut que je prisse, et desquels j'éprouvais un grand soulagement. Me trouvant mieux, nous formâmes le projet d'aller revoir mon parent à son abbaye de Beaume-les-Moines. Il me reçut comme une réssuscitée, et me combla ainsi que mon mari et mon fils de marques de tendresse. Il fit d'abord chercher Mad. l'abbesse de Château-Châlons et Mad. de Wattewille, sa nièce, pour nous tenir compagnie. Elles ne savaient comment nous témoigner assez d'amitié. Nous y passâmes environ quinze jours avec beaucoup de plaisir et de contentement. Le prélat et ces dames parcoururent avec nous la province, et n'y épargnèrent rien pour nous bien divertir. Nous allâmes aussi à Château-Châlons, où Mad. l'abbesse et toutes les dames du Chapitre nous comblèrent d'honnêtetés.

De là nous retournâmes à Besançon, où je pris un appartement de plein pied, dans une maison qu'occupait aussi M. Doroz, avocat général. Je fus informée à mon arrivée, que Mad. de Renty, femme de M. le marquis de Renty,

lieutenant-général de la province, voulait me faire une visite; je la prévins, pendant que mon mari et mon fils de leur côté s'acquittèrent de ce devoir auprès de M. de Renty. Ils nous reçurent avec infiniment de bonte, et ils me dirent que je mériterais d'être canonisée par mon extrême fermeté à résister aux implacables ennemis de la France, jusqu'à vouloir subir la mort plutôt que d'exposer aucun de ses partisans; que la postérité prônerait éternellement mon courage sans exemple. Ils nous prièrent de n'avoir d'autre table que la leur et d'être assurés de leur considération et de leur appui. Ainsi comblés de leurs civilités, nous retournâmes à notre logis, où nous ne nous fûmes pas plutôt rendus, que Mad. la marquise de Meximieux, Mad. la marquise du Châtelet, Mad. la marquise de Poitiers, Mad. la comtesse de Lezay, Mad. la baronne de St. Maurice et autres, vinrent chez moi. Je les reçus avec tous les honneurs et le respect dû à leur naissance et à leur place, et il se forma d'abord entre nous des relations d'estime, d'amitié et de familiarité, comme si nous nous étions connues toute notre vie, et qui ont continué depuis que nous avons quitté cette province. Elles m'offrirent toutes leurs carrosses; enfin on ne peut rien ajouter aux bontés dont elles m'honoraient, à l'accueil qu'en reçut mon mari, et aux caresses dont mon fils fut l'objet. M. le marquis de Montaigu voulut bien que ce jeune homme vit régulièrement les siens, et qu'ils fissent ensemble leurs exercices pour les armes et la danse. Nous mangeâmes souvent chez M. de Renty, où je soutenais l'honneur de ma nation, malgré tous mes sujets de plainte contre elle. Pendant que ces dames s'amusaient à jouer, je prenais la broderie de Mad. de Renty, que j'avançai plus pendant leur partie, qu'elle ne le faisait pendant plusieurs jours, les dames s'étonnant qu'une Suissesse put aussi bien et aussi facilement travailler ces sortes d'ouvrages. M. l'archevêque eut aussi mille bontés pour nous et dispensa, qu'en tout temps on nous servit maigre.

Dans ce temps-là le roi m'accorda une pension que je reçus avec autant de respect que de reconnaissance. Mais ne voulant pas rester inutilement dans la province, et voulant mériter les grâces da Sa Majesté, nous désirâmes retourner à notre ancienne habitation sur la frontière. M. de Renty ne voulait y consentir qu'après avoir reçu l'ordre de la cour, craignant qu'il ne m'y arrive de nouveau malheur; mais sur nos instances réitérées il nous laissa partir, après nous avoir donné des lettres de protection et de recommandation, avec lesquelles nous retournâmes à Charguemont, et peu après nous fûmes nous établir à Trévilliers, distant d'une lieue. Pendant le séjour assez long que nous y fîmes, nous donnâmes tous nos soins à empêcher la désertion des cavaliers et soldats français, et la destruction des grains hors de la province, dont la contrebande se faisait de la manière la plus forte pour les pays voisins, malgré les défenses expresses du roi. Nous eûmes le bonheur de réussir au contentement de M. l'intendant, qui dans plusieurs lettres nous en témoigna sa reconnaissance et en informa le ministre du roi en Suisse, qui de son côté aussi chargea M. de la Boulaye de nous en marquer sa satisfaction.

Pendant que nous demeurions dans ce lieu, le temps des fêtes était arrivé, et mon mari alla le premier faire ses dévotions dans l'évêché de Bâle où notre religion se professait. Il eut le bonheur de faire très-heureusement ce voyage. Je voulus à mon tour y aller, et je partis à cheval, accompagnée d'un laquais. Je fis aussi fort tranquillement ma communion où mon mari avait été faire la sienne. Mais comme j'étais destinée aux aventures, voici ce qui m'arriva. Après avoir couché à Sonceboz, je me levai de bon matin pour continuer ma route et m'étant rendue au village de Saignelégier, je voulus y diner et je mis pied à terre devant un logis. En y entrant je me vis tout-à-coup environnée de soldats ayant leur capitaine à leur tête. C'était une compagnie de Lucerne qui était logée dans ce village, et qui faisait partie d'une troupe envoyée dans ce pays là

après l'alliance que M. l'évêque de Bâle venait de renouveler avec les cantons suisses. Cet officier, en m'abordant, me fit ce compliment: Ce n'est pas, Madame, de la part du roi, mais de celle des treize Cantons, que je vous donne les arrêts, comme à une dame très-dangereuse, qui sans doute est porteuse de lettres pernicieuses à nos états, et que je vous prie de me remettre, avant de vous y voir contrainte par la force, que nous avons en main. L'échevin du lieu de la part du châtelain et de la commune vint aussi me confirmer des arrêts. Alors, prenant d'abord ma résolution, je mis mes pistolets près de moi sur la table, et le capitaine m'ayant demandé ce que je voulais en faire? — en casser la tête au premier insolent qui m'insultera. Je dis ensuite à cet officier que j'étais extrêmement surprise qu'il osa violer en ma personne le droit des gens et la sûreté publique; que je n'étais point un courrier chargé de lettres, mais une femme bien née qui revenait de faire ses dévotions. Que je voulais bien rester aux arrêts, mais que je trouverai bientôt des personnes qui m'en feraient sortir. Le capitaine fit en attendant ouvrir ma selle où il ne trouva rien. Enfin je me fis donner à dîner et je m'informai de l'hôte quel était le chef et les principaux officiers de cette troupe. Il me dit que leur général était M. de Mollandin de Soleure, qu'il était à Porrentruy et que leur colonel était M. de Graviseth de Berne, logé dans un village distant d'une lieue du lieu. Je lui demandai, s'il voulait bien envoyer un billet, que j'allais écrire à ce colonel, qu'il en serait bien récompensé par lui et par moi, puisque c'était mon beau-frère. L'hôte tout surpris et troublé, alla le dire à ce capitaine et à ses soldats, qui le furent encore plus que lui. Le capitaine vint bien vite chez moi et me faisant une profonde révérence, il me dit: Je vous demande pardon, Madame, de n'avoir pas connu votre naissance et de vous avoir prise pour une autre; vous êtres libre et vous pouvez continuer votre route quand il vous plaira, et je vous donnerai une escorte pour vous accompagner jusque dehors de ce territoire. Je lui répondis,

que je ne voulais pas de son escorte et que j'irais bien seule avec mon valet. Mes dépenses payées je montai à cheval, arrivé au village de Gomoy, le dernier de l'évêché, j'y trouvai un corps de garde allemand de vingt hommes. Dès que la sentinelle nous aperçut, elle fit sortir le chef avec tous ses soldats. L'un sauta à la bride de mon cheval, un autre saisit la sangle pour m'ôter tout moyen de leur échapper, puis le corporal me commanda de mettre pied à terre et de lui donner mes pistolets. Je lui répondis, que je ne les quitterai qu'avec ma vie, et comme je remarquais que mon valet tout effrayé voulait donner les siens, je le menaçai de le tuer s'il commettait cette lâcheté. En même temps pressant mon cheval avec mes éperons, je lui donnai des coups de ma houssine, et frappant de mes pistolets sur les mains de ceux qui tenaient la bride de mon cheval; celui-ci, extrêmement vigoureux, fit un si grand effort, que foulant à ses pieds ceux qui voulaient le retenir, il les traîna plus de vingt pas, jusqu'à ce qu'ils furent contraints de lâcher prise et de tomber à terre tout froissés. Ensuite menaçant les autres de mes pistolets, mon valet reprit courage, se dégagea d'eux et me suivit. Ils voulurent plusieurs fois faire feu sur moi, mais ma résolution les épouvanta et la divine Providence me préserva dans cette occasion et comme par miracle d'un aussi grand danger. Arrivés au bas du village, il s'agissait pour arriver en Franche-Comté de passer la rivière du Doubs sur un pont de planches non clouées, qui le rendaient extrêmement chancelant et dangereux, les gens à pied ayant de la peine à le passer; mais sans hésiter je le traversai, suivie de mon valet et presqu'en galop, sans faire un mauvais pas. Arrivée sur les terres de Sa Majesté, je me contentai, en tirant le chapeau, de crier: vive le roi! et m'adressant aux soldats: Ah! lâches, vous m'avez fait une supercherie, mais vous me la payerez. Par l'assistance du ciel je revins heureusement à Trévilliers, et j'informai d'abord M. le marquis de Renty et M. l'ambassadeur de France en Suisse des insultes que j'avais essuyées. Les habitants de

Saignelégier et de Gomoy en furent tellement réprimandés, qu'à notre retour à Valengin leurs curés nous écrivèrent de leur pardonner et d'abandonner notre ressentiment. M. l'ambassadeur fit casser le capitaine de Lucerne qui m'avait insulté, et donna une forte mercuriale à l'échevin qui avait donné les arrêts.

Au bout de quelque temps M. l'ambassadeur nous manda qu'ayant fait notre paix partout, nous pouvions retourner en toute sûreté chez nous en Suisse. Les quatre communautés les plus voisines en ayant été informées, elles nous envoyèrent chacune leur échevin pour nous remercier des bons offices que nous leur avions rendus pendant notre séjour chez eux et nous prier de leur continuer notre bienveillance.

Après avoir pris congé de toutes nos connaissances, et particulièrement de M. de Renty à qui nous allâmes rendre nos devoirs, nous partîmes escortés par des cavaliers qu'il nous donna, et avec l'assistance de Dieu nous arrivâmes très-heureusement chez nous. A Valengin nous surprîmes tout le monde par notre retour dans ce pays, dont personne n'avait eu connaissance que M. d'Affry, gouverneur de Neuchâtel. Chacun était persuadé que nous étions dans les intérêts du roi; nous leur fûmes tout-à-fait suspects, quoique par notre conduite sage et retirée nous ne donnassions lieu à aucun soupçon. Et quoiqu'on rendit à mon époux ses charges, ce fut avec une répugnance qui en ôta tout l'agrément, et on ne cessa de l'inquiéter sans garder ni mesure ni ménagement avec lui. On commença aussi de me faire des mauvaises chicanes, parce qu'à cause de mes fréquentes maladies je ne pouvais aller que rarement à l'église. On me fit souvent citer devant le petit et le grand consistoire; y ayant enfin comparu, sans vouloir entendre mes raisons, je fus condamnée à une assez forte amende, ce que ne pouvant digérer, mon mari parut devant le conseil d'état pour obtenir l'exemption. Les juges du grand consistoire se saisirent de cette occasion pour demander sa destitution de ce corps,

dont il était membre, mais nos raisons étaient trop bonnes pour qu'il n'y fut pas conservé. Tout cela ne fut qu'un commencement de peines. Quelques années après, M. l'abbé d'Orléans, duc de Longueville, notre souverain, étant mort, M. le prince de Conty, son cousin-germain et son légataire universel, envoya M. le chevalier d'Angleterre, son premier écuyer à Neuchâtel avec la copie du testament dont on plaidait la validité en France, et en vertu duquel six semaines après les funérailles du defunt, il protesta pour la nullité de l'investiture qu'on pourrait donner à d'autres prétendants au préjudice du prince de Conty son constituant.

Mais Mad. la duchesse de Nemours, sœur de M. l'abbé d'Orléans, s'étant déjà rendue à Neuchâtel avec sa suite, cassa M. d'Affry, gouverneur, et tous les autres officiers qui lui étaient suspects, s'empara des fonds qui étaient à la trésorerie, tint table ouverte, acquitta la plupart des débiteurs du gouvernement de ce qu'ils redevaient au prince et établit un tribunal composé uniquement de personnes, qui lui étaient entièrement dévouées, qui lui adjugèrent l'investiture de cet état, et en exclurent M. le prince de Conti, nonobstant les protestations de son agent.

Cette princesse, comme je viens de le dire, commença sa domination par casser les officiers, qui n'avaient pas été de son parti, pour établir ceux, qui déjà lorsqu'elle pensait à déposséder M. l'abbé d'Orléans, son frère, sous prétexte qu'il était en démence, s'étaient voués à ses intérêts. Le roi dans ce temps-là et à la réquisition de Mad. la duchesse de Longueville intervint, et par son jugement arbitral décida en faveur du prince. Comme mon mari, qui était alors maître-bourgeois, soutenait rigoureusement son parti, il fut exclu de la faveur de M. de Nemours et de sa cour, qui commença par opprimer les anciens officiers recommandables par leurs longs et fidèles services. On garda au commencement quelque mesure avec mon mari, que l'ambassadeur du roi en Suisse fit recommander à la princesse, par M. le vicomte de Dampierre; mais comme on exigeait de lui une

soumission aveugle, à laquelle sa conscience se refusait, on saisit cette occasion de lui annoncer dans un même jour la destitution de tous ses emplois et d'y nommer dans le moment même, afin de lui ôter toute espérance de retour, et cela avec une dureté, dont il se crut en droit de se plaindre, mais sans succès. Enfin, comme on ne put rien alléguer à sa charge qui portât la plus légère atteinte à son intégrité ni à son honneur, il s'en consola.

Mais il ne fallut plus que cela pour nous attirer mille désagréments de la part du peuple dévoué au parti opposé. On nous menaçait, on insultait nos domestiques, on brûla une petite maison de campagne qui nous appartenait, et dans laquelle nous avions réuni les portraits de toute la cour de France. On voulut même attenter à la vie de notre fils unique qui était alors en pension à Neuchâtel, étant obligé d'en partir avant jour lorsqu'il voulait nous voir à Valengin. Une fois entre autres, qu'il faisait un brouillard fort épais, et qu'ils supposaient qu'il devait infailliblement s'y rendre, des scélérats l'attendirent sur la route. Un homme de sa taille et portant un habit de la couleur du sien, parut, ils l'assaillirent aussitôt, mais celui-ci fort et vigoureux se débarrassa d'eux, après les avoir bien rossés d'un bâton qu'il portait à sa main, les reconnut et vint nous dénoncer le fait à Valengin. Mon mari en informa sur-le-champ M. le gouverneur, en offrant le témoignage du dénonciateur, mais on étouffa cette affaire, à force d'argent, et elle n'eut aucune suite. Les temps étaient si misérables, qu'il ne fallait qu'être soupçonné du parti français, ou de celui du prince de Conti, pour être criminel de lèze-nation; chacun croyant, si j'ose m'en exprimer ainsi, rendre service à Dieu et à notre souverain en cherchant à nous tourmenter. Je n'étendrai pas plus loin les détails de ces temps fâcheux, et qui occasionnèrent un grand préjudice à notre modique fortune. Mais enfin la rage de nos ennemis se lassa par notre longue patience. Dieu mit un terme à leur fureur, et nous recouvrîmes quelque repos.

Monsieur le prince de Conti ayant gagné son procès à la seconde chambre des enquêtes, les partisans de la princesse de Nemours en furent tous consternés. Le prince pour plus de sûreté et pour se concilier la faveur des Messieurs de Berne, nos alliés, avant de partir pour Neuchâtel, envoya une personne de distinction qui était leur sujet auprès des principaux de cette ville, pour s'assurer de leur suffrage, empêcher qu'ils ne formassent aucune opposition à ses prétensions et les disposer à le reconnaître comme souverain de Neuchâtel et Valengin. Ce seigneur agit avec autant d'adresse et de bonheur, qu'il conclut heureusement avec les personnes les plus accréditées dans ce canton, moyennant la somme de cinquante mille francs qu'il devait leur délivrer, et il fut convenu, que lorsque de Neuchâtel on irait les consulter, il leur serait dit, qu'ils ne pourraient mieux choisir que le prince de Conti pour leur souverain ; principalement à cause de son illustre naissance, mais plus encore par la promesse qu'il leur ferait, de non-seulement conserver leur libertés et franchises intactes, mais aussi le libre exercice de leur religion, sans jamais les troubler; ce dont et de son consentement ils se portaient garants perpétuels.

Cela n'aurait souffert aucune difficulté, Mad. de Nemours aurait été bien loin du compte, et à l'arrivée de ce prince à Neuchâtel, il aurait probablement été universellement reconnu pour souverain. Mais malheureusement pour lui, il donna avis de ce traité à M. d'Affry qu'il voulait rétablir dans le gouvernement de ce pays, dont Mad. de Nemours l'avait privé. M. d'Affry sur une confiance mal fondée, écrivit à ce prince qu'il n'était pas nécessaire qu'il fit la dépense de ces 50.000 fr., et qu'il lui donnait la parole positive et engageait sa tête que dès qu'il serait arrivé à Neuchâtel, il y serait reconnu pour souverain et cela sans aucuns frais.

M. le prince de Conti ayant fait voir cette lettre au roi en prenant congé de lui, ils y ajoutèrent foi, et le traité fut révoqué. Messieurs de Berne se voyant ainsi joués, s'en

vengèrent avec éclat, en attirant tous les corps de l'état au parti de Mad. de Nemours. Ainsi ils détruisirent absolument celui du prince, qui à son arrivée à Neuchâtel en eut tout le déboire, si j'ose le dire, par la seule faute de M. d'Affry, qui devait bien savoir, qu'il n'avait rien de favorable à attendre des Neuchâtelois après les avoir traité aussi despotiquement qu'il l'avait fait les dernières années de son gouvernement, n'ayant donné aucune part dans les affaires aux membres du conseil d'état. Par cette conduite il s'assura leur aversion et ils la lui témoignèrent hautement lorsqu'il revint à Neuchâtel pour y soutenir les intérêts du prince de Conti. Pas un seul d'entre eux ne se rangea de son parti; au contraire, il se vit entièrement abandonné de tous.

Peu avant l'arrivée de S. A. sérénissime en Suisse, mon mari fut exprès voir M. d'Affry à Fribourg pour le prier de ménager Messieurs de Berne, qui pouvaient beaucoup dans cette circonstance, s'offrant même d'y aller de sa part s'il le trouvait à propos. Mais il lui répondit avec fierté, que bon gré mal gré Messieurs de Berne et tous les Suisses, ce prince serait reconnu pour souverain de Neuchâtel dès qu'il y serait arrivé. Mon mari l'entendant s'énoncer ainsi, crut que le roi voulait hautement soutenir ce prince dans ses prétentions, ainsi il n'insista pas là-dessus, mais la suite fit voir combien M. d'Affry s'était trompé, puisque ce prince fut obligé de retourner en France, exclu de la souveraineté, après avoir inutilement dépensé plus de cent mille écus, et quand, lors de son départ, il reprocha à M. d'Affry de l'avoir plongé dans ce malheur, et qu'il lui dit qu'il avait mis sa tête à sa discretion, celui-ci ne sut lui répondre que par des larmes.

Dans tous ces événements de misère et de persécutions qui redoublèrent nos infortunes par l'avénement de Mad. de Nemours à la souveraineté de ce pays, je fus doublement à plaindre par les douleurs que je ressentais des tourments qu'on m'avait autrefois fait éprouver à Berne et qui avaient tellement dérangé ma constitution, que je fus presque continuellement malade et souvent à l'extrémité. Cependant

nous ne cessâmes pas de pouvoir rendre des services à la couronne de France, ainsi que l'attestèrens ses ambassadeurs en Suisse, et nous les continuerons toute notre vie, quoique depuis plusieurs années ma chambre me serve de prison, et que je n'en sois pas sortie. Je ne suis soutenue après l'assistance du ciel que par mon courage. Mes maux ne me laissent aucune trève, ils m'ont continuellement rendue la tribulation des médecins, des apothicaires et des opérateurs. Enfin tous m'ont abandonnée, jugeant mes maux incurables, depuis qu'une cruelle oppression de poitrine gêne ma respiration et m'ôte tout appetit. Depuis passé six mois je n'ai pas pu manger du pain et j'abhorre toute espèce de viande, ne me soutenant que par quelques cuillerées de bouillon et un peu de vin vieux. Aussi mon corps est-il comme un squelette, car je n'ai plus que la peau et les os, et à cela se joint une violente toux qui ne me laisse aucun repos. Je suis dans cette fâcheuse situation, attendant la volonté de Dieu et l'heure à laquelle il lui plaira, par une mort heureuse de m'affranchir de tous mes maux. Mais je conserve et je conserverai jusqu'à mon dernier soupir un amour pur, ardent et inviolable pour la couronne de France, et une profonde vénération pour le magnanime héros, qui en soutient la dignité avec autant d'éclat, et une gloire qui immortalisera son illustre nom jusqu'à la postérité la plus éloignée.

Il me reste à parler du sort de mes juges qui ont si cruellement procédé contre moi, afin de démontrer que tôt ou tard Dieu ne laisse rien d'impuni. Les deux principaux n'ont eu dès lors aucun moment de santé; ils sont tombés dans une noire mélancolie, qui les rendait inserviables et qui a abrégé leurs jours. Un est mort d'une colique néphrétique. Un s'est noyé en passant une rivière, une planche s'étant enfoncée sous son cheval. Un est mort d'un miséréré. Un a été tué sur la grande route. Un autre est tellement tombé en démence, qu'on a été obligé de l'enfermer.

Enfin on a vu un visible jugement de Dieu jusque sur le doyen Bachmann qui m'avait traité de monstre, en venant dans ma prison m'exhorter à la mort; peu de jours après il eut une paralisie sur la langue qui l'empêcha de prêcher et il mourut au bout de quelque temps.

Beilagen.

I. LETTRES

qui ont été produites dans l'affaire survenue à Mad. Perregaux née de Wattewille, arrêtée à Berne pour correspondance en 1689.

La clef de tous les noms.

Bark	Le roi de France.
Wurst	M. Amelot ambassadeur.
Walker Brunner	M. Sigismond d'Erlach, Sgr. de Spiez, général et avoyer.
Altorf (Astorf) L'Ury	Mad. Perregaux, née de Watteville, prisonnière à Berne.
Torff	M. Bernard de Muralt, conseiller, ensuite trésorier.
Tirlery	M. Niclaus Daxelhofer, Sgr. d'Utzigen, trésorier.
Cinna	M. le colonel de Wattewille.
Mécène	M. Conrad Guder, banneret.